



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

Le lundi 24 novembre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 24 novembre 2025

• (1110)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): La séance est ouverte.

Monsieur Leitão, nous essaierons de vous faire participer en ligne plus tard, et s'il y a un problème, nous nous en occuperons à ce moment-là.

Bienvenue à la 15^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le mercredi 19 novembre 2025, le Comité entreprend son étude de l'examen du budget de 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons M. Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim; M. Mark Mahabir, directeur général et avocat général de l'Analyse budgétaire et des coûts; Mme Kristina Grinshpoon, directrice de l'Analyse financière; Mme Diarra Sourang, directrice de l'Analyse économique; et Mme Caroline Nicol, conseillère-analyste.

Il semble que nous ayons une excellente liste de témoins du Bureau du directeur parlementaire du budget aujourd'hui.

Nous allons commencer nos questions.

Je suis désolée. M. Jacques fera d'abord une déclaration préliminaire.

Monsieur Jacques, vous disposez de cinq minutes pour faire votre allocution d'ouverture.

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci, madame la présidente et distingués membres du Comité.

Nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter de notre rapport sur les enjeux du budget.

[Français]

À cette étape-ci, les témoins lisent généralement des notes qui reprennent le texte d'un rapport que vous avez déjà lu.

Au lieu de cela, compte tenu du rôle de ce comité dans l'examen de la politique budgétaire, je voudrais prendre quelques instants pour aborder le concept de la viabilité financière.

[Traduction]

La viabilité financière est la capacité du gouvernement à maintenir...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Jacques, mais nous attendons l'interprétation. Veuillez nous laisser une seconde, s'il vous plaît.

D'accord. Veuillez continuer. Il semble que l'interprétation fonctionne.

[Français]

Jason Jacques: Je vais reprendre ma dernière phrase.

[Traduction]

La viabilité financière est la capacité du gouvernement à maintenir ses politiques actuelles en matière de dépenses, d'impôts et d'autres politiques à long terme sans compromettre la solvabilité du gouvernement. Le déclin du ratio de la dette au PIB est un indicateur clair de la viabilité financière. Cet indicateur est important puisqu'il compare la dette publique d'un pays à son rendement économique.

La baisse du ratio de la dette au PIB signifie que l'économie croît plus rapidement que la dette ne s'accumule, ce qui permet au gouvernement de s'acquitter plus facilement de ses obligations sans avoir recours à des emprunts excessifs ou à l'austérité. Cela signifie également qu'une marge de manœuvre financière supplémentaire est créée au fil du temps, de sorte que le gouvernement a la capacité financière de composer avec les difficultés et les risques futurs, tout en maintenant le niveau d'endettement en deçà de ce qu'il était au départ.

Cette approche a orienté la politique budgétaire fédérale du milieu des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. Au cours de cette période, le ratio de la dette fédérale au PIB est passé de 66 à 41 %. Même s'il a augmenté pendant les récessions et la pandémie, il a diminué par la suite.

Dans le budget de 2025, les cibles budgétaires du gouvernement ont été révisées, notamment avec le retrait du ratio de la dette au PIB. Selon le scénario de référence du budget de 2025, le ratio de la dette fédérale devrait rester relativement stable au cours des 30 prochaines années. Finances Canada prévoit que le ratio d'endettement fédéral au PIB passera à 43 % en 2033-2034, avant de diminuer graduellement pour atteindre un niveau légèrement inférieur à celui de 2024-2025.

Selon ce calcul, le gouvernement fédéral est financièrement viable pour les 30 prochaines années. Cependant, la marge de manœuvre financière auparavant créée pour faire face aux défis et aux risques futurs est maintenant beaucoup plus mince. La prochaine fois que nous subirons des chocs économiques, le gouvernement devra probablement s'endetter davantage, en augmentant de façon permanente le ratio de la dette au PIB à un niveau plus élevé.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a la capacité d'emprunter des fonds supplémentaires pour composer avec les difficultés émergentes. En même temps, je tiens à souligner que ce changement à la gestion financière s'est produit assez rapidement et sans délibérations parlementaires. Le premier ministre a confirmé que la cible du ratio de la dette au PIB était en place en septembre, puis elle a été abandonnée six semaines plus tard. De tels changements fondamentaux bénéficieraient d'une plus grande transparence.

Comme toujours, notre priorité demeure notre mandat de base, qui est de fournir des analyses indépendantes et non partisans pour aider le Parlement à étudier les finances publiques et l'économie.

[Français]

Conformément à ce mandat, qui est inscrit dans la loi, mon bureau a produit une analyse indépendante du budget de 2025. Ce rapport traite de divers enjeux, dont l'adoption par le gouvernement d'un nouveau cadre budgétaire qui sépare les dépenses de fonctionnement des investissements en capital, et la création de nouvelles cibles budgétaires.

Nous serons heureux de répondre à vos questions sur notre analyse des enjeux du budget.

La présidente: Merci, monsieur Jacques.

[Traduction]

Je m'excuse de vous avoir oublié un instant.

Nous allons commencer par M. Hallan, pour six minutes.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Jacques, merci à vous et à votre équipe d'être ici et d'être si disponibles pour le Comité.

Vous avez souligné dans votre rapport sur le budget de 2025 que 100 milliards de dollars ont été désignés à tort comme de soi-disant investissements plutôt que comme des dépenses de fonctionnement. Pourquoi avez-vous reclassé ces 100 milliards de dollars dans votre rapport?

• (1115)

Caroline Nicol (conseillère-analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je suis heureuse de parler un peu de la façon dont nous avons traité les investissements en capital.

Essentiellement, nous avons comparé l'approche du gouvernement, qui est un peu plus large et comprend une plus grande diversité de mesures, à une approche plus près de ce qui se fait ailleurs et des normes internationales qui se limitent strictement aux transactions augmentant directement le stock de capital, et plus près des définitions des organisations internationales, du système de comptes nationaux des Nations unies. Ce montant supplémentaire correspondrait à des catégories que le gouvernement a ajoutées à la définition et qui peuvent inclure des mesures fiscales, des subventions à la production et d'autres encore.

Jasraj Hallan: Merci.

Étant donné que vous avez reclassé ces 100 milliards de dollars, quel effet cela a-t-il sur le budget de fonctionnement qu'ils vont, selon eux, équilibrer en trois ans?

Caroline Nicol: L'un des points que nous avons mentionnés dans le rapport, je crois, est qu'une définition du capital plus restrictive rendrait le budget de fonctionnement plus difficile à équilibrer.

Jasraj Hallan: D'accord, merci.

Pour les gens qui nous regardent aujourd'hui, qu'est-ce que cela dit aux Canadiens? Quelle incidence tout ce dont nous parlons en ce moment, soit le fait de ne pas atteindre ou de risquer de ne pas atteindre la cible budgétaire, a-t-il sur les Canadiens?

Jason Jacques: Je pense que cela nous ramène, en fin de compte, à la question de la transparence. Qu'il s'agisse de la définition du capital qui a été concoctée à Ottawa par le gouvernement et qui ressemble un peu à ce que nous avons vu au Royaume-Uni et dans d'autres pays, mais qui, comme nous l'avons souligné, est beaucoup plus large, ou qu'il s'agisse des changements très importants que le gouvernement a apportés aux cibles budgétaires dans un délai relativement court, je pense que le Parlement et même les Canadiens pourraient bénéficier de discussions plus ouvertes et plus claires à ce sujet.

Jasraj Hallan: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Monsieur Jacques, vous avez beaucoup parlé de transparence et comme vous l'avez dit dans votre déclaration préliminaire, le gouvernement a modifié en six semaines ses cibles budgétaires et la définition générale du capital.

J'aimerais que vous nous parliez un peu plus de ce que vous aimeriez voir en matière de transparence et que vous ne voyez pas aujourd'hui sous le gouvernement actuel. Qu'est-ce que cela nous dit de la crédibilité du gouvernement?

Jason Jacques: Nous formulons une recommandation dans le rapport au sujet de la définition du capital. Étant donné que le gouvernement prévoit maintenant utiliser le budget de fonctionnement ou un budget de fonctionnement équilibré comme l'une des cibles budgétaires, et qu'il y a un lien entre le budget de fonctionnement et la définition du capital, étant donné qu'ils sont intrinsèquement liés, quelqu'un d'autre devrait définir la notion de capital.

La comparaison que j'ai utilisée dans d'autres situations est qu'il doit y avoir une séparation des responsabilités. Mon fils de 17 ans, par exemple, n'est pas celui qui décide de ses devoirs, il est celui qui les fait, puis quelqu'un d'autre lui attribue une note. Il est certain que, dans le cas de la cible ou de la définition du capital...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Jacques, nous avons des problèmes avec l'interprétation.

Veuillez poursuivre.

Jason Jacques: Si on prend les cibles budgétaires précédentes, ce n'est pas le gouvernement, ou le ministère des Finances, qui définit la dette, mais le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Ce n'est pas lui qui définit le PIB, mais Statistique Canada.

Nous sommes maintenant dans une situation où c'est le ministère des Finances qui définit ce qu'est le capital et établit le budget à cet égard, et c'est lui qui évaluera le tout après coup, et il aurait le loisir de modifier la définition si bon lui semble. C'est quelque chose qui devrait être changé, à notre avis, et correspondre à ce qu'on voit au Royaume-Uni. Si le Royaume-Uni a une définition du capital, elle est définie par quelqu'un d'autre, et l'évaluation après coup est également faite par quelqu'un d'autre. C'est simplement une bonne pratique.

• (1120)

Jasraj Hallan: Je suis d'accord. Je vous remercie sincèrement d'avoir souligné cet élément de transparence. J'aimerais savoir quelle incidence cela a sur notre crédibilité. Si vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de transparence, quelle incidence cela a-t-il sur la crédibilité du Canada? Que vont penser les Canadiens du manque de transparence dans les cibles budgétaires, comme vous l'avez déjà souligné, ou du fait que le gouvernement a abandonné le ratio de la dette au PIB?

Jason Jacques: Je dirais que la réunion du Comité aujourd'hui et le fait que les parlementaires passent deux heures à discuter et à débattre de cette question montrent à quel point les Canadiens peuvent croire et avoir confiance que les parlementaires suivent de près cette question.

Nous avons soulevé des points qui, selon nous, sont pertinents pour les parlementaires et ils pourraient vouloir apporter des changements. Au Royaume-Uni et en Australie, par exemple, le gouvernement est tenu par la loi, après les élections, de définir en langage très clair les nouvelles cibles budgétaires et la façon de les mesurer. Ce sont des éléments dont les parlementaires pourraient vouloir discuter et qu'ils pourraient juger importants.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Leitão, vous avez la parole pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci.

Monsieur Jacques, je vous remercie, ainsi que votre équipe, de votre présence. Nous aurons le temps d'avoir une bonne conversation. Il y a deux sujets dont j'aimerais discuter avec vous. Nous n'aurons probablement pas assez de temps, mais je pourrai y revenir.

D'abord, j'aimerais parler de la viabilité financière à long terme. Vous avez mentionné que, selon votre analyse, l'État canadien demeurerait financièrement viable à long terme.

Pouvez-vous nous confirmer que c'est bien le cas?

Jason Jacques: Oui.

Carlos Leitão: D'accord, je vous remercie. La viabilité financière est donc maintenue.

Vous avez aussi mentionné qu'un des indicateurs que vous utilisez pour faire cette analyse est le ratio de la dette au PIB, mais qu'il existe d'autres indicateurs.

Pouvez-vous nous faire part des autres indicateurs que vous utilisez pour arriver à cette conclusion?

Jason Jacques: Pour nous, l'indicateur le plus important est le ratio de la dette au PIB, mais c'est évidemment un indicateur à long terme.

Étant donné votre expérience, vous savez sûrement que certains indicateurs concernent l'année en cours et la capacité du gouvernement du Canada à emprunter plus d'argent sur les marchés financiers, par exemple. Ce sont des indicateurs qui mettent l'accent sur les activités actuelles.

Carlos Leitão: D'accord, merci.

D'ailleurs, à la suite du dépôt du budget, nous avons vu que les marchés financiers n'avaient pas vraiment bougé. La capacité de l'État canadien à financer ses activités actuelles demeure donc intacte. De plus, comme vous le savez très bien, les marchés financiers sont aussi orientés vers l'avenir. S'il y avait une indication que cette capacité d'accéder aux marchés pouvait être compromise, on l'aurait déjà constaté en voyant les taux d'intérêt augmenter sur les marchés, ce qui ne semble pas être le cas.

Le deuxième sujet que je voulais aborder concerne la transparence. Comme vous l'avez indiqué, c'est extrêmement important. Dans votre analyse, toute l'information est là. On regarde l'évolution du déficit, puis l'évolution de la dette. On ne peut pas dire qu'on essaie de cacher le déficit. On ne cache rien. Le déficit de quelque 78 milliards de dollars est clairement indiqué. Il ne semble pas y avoir de problème.

• (1125)

Jason Jacques: Dans ce contexte, les indicateurs que vous avez mentionnés démontrent que c'est bien le cas.

Je dois dire que nous attendons les réponses de quelques ministères concernant l'augmentation des dépenses pour la défense nationale.

De plus, il y a une discussion sur la Colline du Parlement concernant le plan du gouvernement du Canada pour mettre en œuvre des compressions se chiffrant à 60 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. De plus, on discute de l'abolition de 40 000 postes chez les fonctionnaires. Nous n'avons pas les détails de ce plan, qui fait partie intégrante du budget de 2025. Comme vous pouvez l'imaginer, la capacité du gouvernement du Canada à mettre en œuvre une réduction de 60 milliards de dollars est directement alignée sur celle de respecter la nouvelle cible budgétaire, soit d'équilibrer le solde opérationnel.

Carlos Leitão: Je suis entièrement d'accord avec vous, l'ajustement des 60 milliards de dollars dans les dépenses courantes de l'État est un objectif ambitieux.

Vous avez raison: les détails relatifs à cela vont commencer à se manifester. Nous voulons aussi le faire de façon humaine et respectueuse envers nos employés. Une bonne partie de cet effort proviendra d'ailleurs des incitatifs à la retraite anticipée. Nous allons voir comment cela évolue. Notre engagement, c'est d'atteindre cet objectif. Si les mesures annoncées initialement ne semblent pas donner les résultats souhaités, nous pourrions passer à autre chose.

La présidente: Merci, monsieur Leitão. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons poursuivre avec M. Garon.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici aujourd'hui. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous avons déjà eu un début de conversation là-dessus. Le gouvernement a probablement beaucoup étiré l'élastique en ce qui a trait à sa définition des investissements en capital.

À la page 322 du budget, le gouvernement fait référence à Singapour et au Royaume-Uni, qui auraient une approche similaire, et aux provinces canadiennes. J'ai en tête le PQI, soit le Plan québécois des infrastructures au Québec.

Je vais vous donner des exemples et j'aimerais savoir si, ailleurs qu'au Canada, les éléments suivants seraient considérés comme des investissements.

À la page 229 du budget, il est question d'élargir aux agents des Services frontaliers le programme de retraite anticipée. Est-ce un investissement ailleurs qu'au Canada?

Vous pouvez répondre par oui ou par non, car j'ai plusieurs éléments à aborder.

Kristina Grinshpoon (directrice, Analyse financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous n'avons pas de détail pour le moment, alors nous pourrions fournir une réponse écrite au Comité.

Jean-Denis Garon: Le recrutement du personnel militaire est-il considéré comme un investissement?

Kristina Grinshpoon: Je vous répondrais la même chose.

Jean-Denis Garon: Qu'en est-il des matchs de la FIFA?

Kristina Grinshpoon: Je vous donnerais encore la même réponse.

Jean-Denis Garon: Je vois.

La migration d'un logiciel serait-elle considérée comme un investissement?

Kristina Grinshpoon: Nous pourrions fournir les réponses au Comité.

Jean-Denis Garon: Serait-il possible de nous faire parvenir une réponse par écrit?

Kristina Grinshpoon: Oui.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Jason Jacques: Cela indique que la définition des investissements en capital est très large. Dans certains types de situations, ce n'est pas intuitif.

Jean-Denis Garon: À la page 229, il est question de recruter du personnel militaire. Selon votre première approximation, ça entraîne une accumulation réelle de capital physique. Serait-ce la norme en vertu des principes comptables généralement reconnus?

Jason Jacques: Dans ce contexte, et en tant que comptable, j'aurais incroyablement de difficulté à le mettre dans des bilans.

Jean-Denis Garon: Excellent.

C'est ce que je pense. Je comprends que vous conserviez une certaine réserve.

Par ailleurs, j'ai consulté des auditeurs-comptables agréés. Selon eux, un auditeur serait radié de son ordre professionnel s'il incluait ces éléments dans son bilan. Autrement dit, il ne le signerait pas.

J'aimerais maintenant vous parler des transferts en infrastructures.

Partout dans les médias et sur toutes les tribunes, le ministre des Finances et du Revenu national a allégué un nouveau financement

de 115 milliards de dollars accordé aux infrastructures. Les provinces et le Québec demandaient 100 milliards de dollars sur dix ans.

Voici ce que montrent nos calculs en lien avec le nouveau financement et non pas celui qui existait déjà dans les crédits précédents. Sur cinq ans, 9 milliards de dollars seront accordés aux infrastructures. Cela inclut les 5 milliards de dollars accordés à la construction des hôpitaux. Or, le gouvernement du Québec estime qu'il est question de 22 milliards de dollars sur dix ans.

Dans le budget, à combien se chiffre le nouveau financement accordé aux infrastructures?

• (1130)

Jason Jacques: Nous avons reçu une réponse du ministère des Finances à cette question, précisément. Malheureusement, les données qui touchent les infrastructures sont confidentielles. Je ne peux pas vous faire part des détails.

Jean-Denis Garon: Vous est-il possible de donner un ordre de grandeur?

Jason Jacques: La valeur n'est pas élevée.

Jean-Denis Garon: Si elle n'est pas élevée, cela veut dire qu'elle est loin de se chiffrer à 115 milliards de dollars.

Jason Jacques: Oui.

Jean-Denis Garon: S'approche-t-on du montant calculé par le Québec ou le Bloc québécois? Est-on plus près des 9 milliards que des 115 milliards de dollars?

Jason Jacques: Je ne peux pas vous le dire, sauf exception. En fait, mon avocat est ici. Je pense que je dois respecter la confidentialité du ministère des Finances.

Jean-Denis Garon: Absolument.

Votre réponse démontre que le ministre des Finances et du Revenu national, comme d'habitude, se promène dans toutes les stations de télévision d'un océan à l'autre, et qu'il exagère encore. Les chiffres dont le Québec parle et nos calculs démontrent qu'on est à des dizaines et des dizaines de milliards de dollars de ce qui est annoncé.

On a parlé de transparence plus tôt. Depuis l'arrivée en poste du premier ministre, avez-vous de la difficulté à obtenir les données du ministère des Finances?

Quand le Bureau du directeur parlementaire du budget demande l'obtention des données au ministère des Finances, comment va la relation entre les deux instances?

Jason Jacques: Je pense que nous avons une bonne relation avec le ministère des Finances. Nous avons quelques soucis avec d'autres ministères, mais ça va bien avec le ministère des Finances.

Jean-Denis Garon: C'est une bonne nouvelle.

Le gouvernement a instauré une superdéduction à la productivité. Il s'agit d'un amortissement accéléré qui n'a rien de super et qui existe un peu partout dans le monde. Essentiellement, c'est un tout petit élément du budget qui représente 1,49 milliard de dollars sur cinq ans, dont 283 millions de dollars pour la première année. Autrement dit, c'est une mesure mineure. Le gouvernement dit, à qui veut bien l'entendre, que c'est une superdéduction. Encore une fois, il exagère: c'est la marque de commerce du ministre.

Le ministre dit qu'elle va générer une manne d'investissements au Canada, alors qu'on sait que l'amortissement accéléré est encore plus énergique aux États-Unis. Bien que cette superdéduction soit une déduction ordinaire, a-t-on une idée de l'investissement qu'elle va attirer?

À première vue, pensez-vous que le gouvernement est trop optimiste quant à l'effet de la déduction?

Diarra Sourang (directrice, Analyse économique, Bureau du directeur parlementaire du budget): À ce stade, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de déterminer la quantité exacte d'investissements qu'elle va générer.

En réponse à votre question au sujet de l'optimisme, je vous dirai que, lorsqu'on parle de productivité, il est vraiment question d'une utilisation optimale du capital et du travail. Tout dépendra du taux de participation des entreprises au programme. On le verra au cours des années à venir.

Jean-Denis Garon: Comme économistes, pouvons-nous convenir qu'un amortissement accéléré de 1,5 milliard de dollars agrégés sur cinq ans ne générera probablement pas 1 trillion de dollars d'investissement?

Diarra Sourang: Afin de répondre à votre question, je vous renverrais à nos multiplicateurs économiques, qui donnent une assez bonne idée du montant du PIB qui serait généré à la suite de différentes initiatives.

La présidente: Je vous remercie.

Le temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Cobena pour cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Jacques, dans votre rapport, vous demandez qu'un groupe d'experts indépendant examine ce que le gouvernement inclut dans la définition d'investissement en capital ou donne son avis à ce sujet.

Il est surprenant et choquant que nous ayons besoin d'un groupe indépendant pour surveiller les chiffres. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous estimiez que nous avons besoin de ce groupe d'experts indépendant?

Jason Jacques: Cela nous ramène au principe fondamental de la séparation des responsabilités, un concept comptable. Essentiellement, on veut s'assurer que les personnes qui préparent le budget et qui évaluent ensuite si elles ont atteint l'objectif — ces personnes — n'ont pas de contrôle sur la définition, de sorte qu'elles ne puissent pas, à mi-parcours, modifier les éléments qui entrent dans une catégorie ou une autre.

• (1135)

Sandra Cobena: Mis à part le fait qu'il s'agit d'une bonne pratique, si la définition n'avait pas été modifiée et rendue si large et si la forme du budget n'avait pas été modifiée, nous n'aurions pas nécessairement besoin d'un groupe d'experts indépendant. C'est en raison des changements, de la difficulté plus grande pour nous de comprendre ce qui compte comme dépenses de fonctionnement et ce qui compte comme dépenses en capital. Est-il juste de dire cela?

Jason Jacques: Je dirais que c'est juste. Si cela n'était pas lié à la nouvelle cible budgétaire du gouvernement d'équilibrer le budget de fonctionnement, ce serait intéressant de voir que le gouvernement définit le capital différemment du Conseil sur la comptabilité, de Statistique Canada et des Nations unies, mais c'est une chose qu'il peut faire. Il peut utiliser les termes qu'il veut et définir les choses à sa guise. C'est à sa discrétion.

Toutefois, dès qu'il a dit: « voici notre nouvelle cible budgétaire, voici comment les Canadiens peuvent évaluer notre performance et voici comment nous allons communiquer avec les parlementaires », il en a fait un élément qui nécessite certainement une plus grande transparence et de meilleurs contrôles afin que les parlementaires puissent comprendre et savoir ce qu'ils examinent et en débattre.

Sandra Cobena: Lorsque j'ai lu le budget, j'ai trouvé que c'était très vague. Ce qui était et n'était pas inclus dans les investissements en capital n'était pas clair. Je pense que c'était délibérément voulu de la part du gouvernement. En tant que professionnelle des finances, j'ai trouvé cela surprenant, car il s'agit d'un terme très important et on s'attendrait à ce qu'il soit clairement défini.

Diriez-vous que le fait d'avoir un groupe d'experts indépendant qui détermine ce qui est considéré comme des investissements en capital permettra aux parlementaires de prendre des décisions plus éclairées lorsqu'il s'agit d'examiner les dépenses du gouvernement et de faire rapport?

Jason Jacques: La réponse courte est oui. La réponse longue, que vous ne souhaitez probablement pas entendre, implique d'examiner comment les normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public sont réellement modifiées. Un projet de document de travail est publié plusieurs mois, voire plusieurs années à l'avance. Il est diffusé pour recueillir des commentaires. Ces commentaires sont ensuite compilés par le conseil comptable. Ensuite, un projet révisé est publié pour une éventuelle consultation supplémentaire s'il n'y a pas de consensus clair, et finalement, la nouvelle norme est mise en œuvre avec une certaine souplesse d'application, afin d'accorder du temps à tout le monde pour bien s'adapter.

Dans cette situation, cela pourrait certainement être une bonne pratique, en particulier en cas de changement de gouvernement ou de ministre des Finances. La transparence quant à la manière dont le ministre des Finances définit le capital pourrait poser un défi aux parlementaires si un nouveau ministre des Finances était nommé et que la définition changeait sans consultation ni publication de renseignements.

Sandra Cobena: Lorsque je discute avec les habitants de ma circonscription, beaucoup d'entre eux me rapportent qu'ils souhaitent simplement que les responsables politiques aient des comptes à rendre. En fait, ils ont accueilli d'un œil favorable la recommandation visant à mettre sur pied un organisme expert indépendant, car ils estiment que les chiffres seraient un peu plus fiables si l'on éliminait la dimension politique. Cette recommandation a en fait été bien accueillie sur la base de votre rapport.

Avez-vous reçu une confirmation ou des assurances de la part du premier ministre ou du ministre des Finances quant à l'adoption de cette recommandation émanant d'un organisme expert indépendant?

Jason Jacques: Non.

Sandra Cobena: Je vous remercie.

Diriez-vous que cette définition élargie de l'investissement en capital présente la situation financière du gouvernement sous un jour plus favorable qu'elle ne l'est en réalité?

Jason Jacques: Je dirais qu'il s'agit de renseignements supplémentaires et nouveaux. Toutes les anciennes informations sont toujours là. Ainsi, dans les niveaux d'endettement, le ratio dette/PIB, le ratio déficit/PIB, toutes ces données existent toujours.

L'observation selon laquelle...

La présidente: Je vous remercie, monsieur Jacques. Nous allons devoir conclure cette série de questions.

Je vous remercie, madame Cobena.

Nous allons continuer avec M. Sawatzky pour un total de cinq minutes, s'il vous plaît.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

En fait, je vais céder mon temps de parole à M. Turnbull.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, monsieur Sawatzky.

Je tiens d'abord à remercier notre invité pour sa présence parmi nous.

Monsieur Jacques, je suppose que vous avez lu l'annexe 2 du budget, intitulée « Cadre de budgétisation des investissements en capital ».

Jason Jacques: Oui, bien sûr.

Ryan Turnbull: Cette annexe définit clairement les définitions et les catégories. Je ne suis pas certain que la critique selon laquelle il n'identifie pas clairement comment le gouvernement entend définir le Cadre de budgétisation des investissements en capital soit très juste. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il le définit effectivement? Même si vous n'êtes pas d'accord avec les définitions, il s'efforce de créer un ensemble de définitions transparentes, n'est-ce pas?

• (1140)

Jason Jacques: Je dirais que ce type de renseignements figurent dans l'annexe. D'après les questions qui nous ont été posées précédemment, le lien avec certaines mesures en termes de nature capitaliste est un peu forcé, voire tiré par les cheveux, ce qui rend la tâche difficile, et donc je suis désolé, à titre de professionnel...

Ryan Turnbull: Oui.

Jason Jacques: Je suis un comptable professionnel qui possède plus de 20 ans d'expérience dans le système de comptabilité nationale de Statistique Canada, et il est très difficile pour quelqu'un comme moi de réagir rapidement et de comprendre intuitivement ce que contiennent ce type de catégories.

Ryan Turnbull: D'accord. Je comprends cela, mais cela définit bien l'investissement en capital, n'est-ce pas?

Jason Jacques: Oui, cela permet de fournir une définition de haut niveau.

Ryan Turnbull: Il le définit. Vous pouvez ne pas être d'accord avec cela, et j'y reviendrai dans un instant, mais je vérifie simplement. Il s'attarde longuement sur la définition de ce qu'est un investissement en capital dans ce budget pour ce gouvernement, n'est-ce pas?

Jason Jacques: Oui, bien sûr.

Ryan Turnbull: D'accord, je comprends.

Il me semble que le cœur du problème réside dans le fait que vous contestez la définition de l'investissement en capital, affirmant que les exonérations ou déductions fiscales utilisées par de nombreux gouvernements, y compris le nôtre, pour stimuler l'investissement ou attirer les dépenses en capital dans certaines catégories ne devraient peut-être pas être incluses dans l'investissement en capital. Est-ce bien là votre position?

Jason Jacques: Je pense que la position sur cette question dépend, encore une fois, de ce qui est inclus et de ce qui ne l'est pas. Nous formulons des recommandations par rapport à certaines définitions. Le gouvernement du Canada a actuellement mis en place un processus concernant son nouveau pilier budgétaire, dans le cadre duquel il établit les définitions des termes « fonctionnement » et « capital », qui sont distinctes des définitions claires et indépendantes déjà établies pour ces termes.

Ryan Turnbull: Je comprends.

Jason Jacques: Notre recommandation est similaire à ces autres définitions, et je dirais similaire à ce que le ministère des Finances et le gouvernement ont fait au cours des 30 dernières années environ en matière de prévisions économiques, où ils ne produisent pas leurs propres prévisions. Elles sont basées sur une enquête indépendante et impartiale. Notre recommandation est que le gouvernement envisage de suivre une voie similaire. C'est la seule recommandation...

Ryan Turnbull: J'ai bien entendu cette recommandation. Vous l'avez mentionnée à plusieurs reprises. Je ne cherche pas à vous interrompre, mais j'aimerais poser d'autres questions.

À votre avis, est-ce que ce type d'exonérations et de déductions fiscales contribuent à la formation de capital? Je ne pense pas que ce soit exactement ce que vous avez dit, je tenais donc à clarifier tout ça avec vous. J'ai seulement besoin d'une réponse courte, un simple oui ou non.

Donc, vous dites que les mesures d'exonération et de déductions fiscales ne contribuent pas à la formation de capital dans l'économie?

Jason Jacques: Non.

Ryan Turnbull: D'accord, très bien. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres pays dans le monde qui incluent les activités de recherche et de développement, les incitations fiscales et d'autres formes d'incitations fiscales en faveur d'une économie propre, ainsi que des déductions pour dépenses immédiates, et ainsi de suite, dans leurs cadres de budgétisation des investissements?

Jason Jacques: C'est possible, oui.

Dans le cas qui nous est le plus familier et que le gouvernement a mis en avant, celui du Royaume-Uni, ce type de mesures ne seraient pas incluses.

Ryan Turnbull: D'accord.

Permettez-moi de vous lire une liste des pays que j'ai recherchés en préparation de la séance d'aujourd'hui.

J'ai demandé quels pays incluaient des incitations fiscales dans leur cadre de budgétisation des investissements. J'ai obtenu les réponses suivantes: Brésil, Chili, Colombie, Mexique, États-Unis, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Chine, Hong Kong, Inde, Israël, Japon, Singapour, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Côte d'Ivoire, Nigeria, et Afrique du Sud.

Je n'ai pas le temps de faire des recherches approfondies à ce sujet, mais j'ai fait une recherche rapide et j'ai découvert que de nombreux pays ont mis en place des incitatifs fiscaux et des déductions pour les mesures dont nous a parlé le sous-gouverneur de la Banque du Canada, ce qui stimulerait les investissements dans notre économie et, espérons-le, nous aiderait à relever nos défis en matière de productivité. Je suis certain que vous conviendrez que c'est une bonne chose.

Nous les incluons dans le cadre du budget d'investissement, ce qui n'est pas si inhabituel. Vous semblez avoir donné à certaines de ces définitions un ton qui laisse entendre que le gouvernement prend une grande latitude, ce qui n'est pas le cas, à mon avis.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Turnbull.

[Français]

Monsieur Garon, vous disposez de deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

J'aimerais que mon collègue indique ses sources, parce que j'obtiens la même réponse sur ChatGPT.

Afin d'atteindre ses cibles de déficit, le gouvernement dit qu'il devra compresser les dépenses à la hauteur de 60 milliards de dollars d'ici cinq ans, dont 10 milliards de dollars la première année.

L'agence Fitch Ratings nous rappelle qu'historiquement, le Canada n'atteint pas ses cibles en matière de réduction. D'après ce que j'ai compris, vous manquez toujours d'informations quant au montant précis qui devra être coupé afin d'atteindre la cible du déficit.

Étant donné l'information que vous avez aujourd'hui, craignez-vous que le Canada n'atteigne pas sa cible de 78,5 milliards de dollars de déficit pour l'année prochaine?

• (1145)

Jason Jacques: Nos rapports indiquent qu'il est peu probable que le gouvernement du Canada atteigne sa cible de réduction du déficit par rapport au PIB pour les cinq prochaines années.

Jean-Denis Garon: Si je ne me trompe pas, la probabilité que le gouvernement atteigne sa cible est de 7 % selon vos simulations.

Quelle information vous manque-t-il pour savoir en quoi consiste le plan du gouvernement?

Lors du dépôt du budget, nous avons demandé aux fonctionnaires où trouver ces milliards de dollars. Ils nous ont répondu que le budget ne comprend que des exemples et qu'en réalité ils ne sont aucunement au courant du plan de réduction. Ça laisse l'impression que le gouvernement ne sait pas encore où il va couper. À partir d'aujourd'hui, il doit trouver 800 millions de dollars par mois afin d'atteindre son objectif.

Quelle information vous manque-t-il?

Jason Jacques: Nous avons demandé quelques détails concernant les programmes qui seront abolis et la réduction du personnel pour chacun d'entre eux. De plus, nous avons demandé une évaluation d'impact concernant les services et la réduction du financement.

Ces informations sont essentielles pour que nous puissions évaluer la probabilité d'arriver à mettre en œuvre cette réduction.

Jean-Denis Garon: Il ne me reste que 20 secondes de temps de parole.

Pouvez-vous nommer un autre pays développé membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, qui n'utilise plus l'angle fiscal du ratio de la dette au produit intérieur brut, ou PIB., et qui utilise seulement le ratio du déficit au PIB? Existe-t-il un tel pays au sein de l'OCDE?

Jason Jacques: Je ne pourrais pas maintenant...

Jean-Denis Garon: Pas à votre connaissance...

Jason Jacques: Donnez-moi une dizaine de minutes ou quelques heures, et je pourrai vous fournir quelques détails...

Jean-Denis Garon: Je vous poserai la question de nouveau dans 20 minutes.

La présidente: D'accord.

Merci. Cela conclut le temps de parole de M. Garon.

Nous allons poursuivre avec M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Jacques, je vous remercie, ainsi que vos collègues, de votre présence.

J'aimerais que vous preniez le temps de répondre à la dernière question de mon collègue M. Turnbull.

Jason Jacques: Comme nous avons eu plusieurs discussions avec des experts qui travaillent pour le Royaume-Uni, nous leur faisons entièrement confiance pour nos chiffres, notre recommandation et notre analyse.

Je suis surpris d'apprendre que des données complémentaires différentes contredisent nos résultats. En toute humilité, je suis ouvert aux nouvelles données que détient le Comité et qui contredisent celles que nous ont fournies les gens qui travaillent pour l'Office for Budget Responsibility, ou OBR du Royaume-Uni. Il y a aussi des gens qui gèrent les comptes publics du Royaume-Uni.

Je pense qu'il serait vraiment intéressant que le Comité puisse nous transmettre ces données.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Nous allons en faire la demande.

Vous avez également dit que la définition donnée par le gouvernement aux investissements en capital était beaucoup trop large. Vous soulignez que certaines dépenses ne devraient pas être classées comme des dépenses en capital.

Jugez-vous que les dépenses liées à l'impôt sur les revenus des sociétés devraient être classées dans les investissements?

Jason Jacques: Selon le gouvernement du Canada, c'est le cas.

Eric Lefebvre: D'accord.

Jugez-vous que ces dépenses devraient être classées dans les dépenses liées au crédit d'impôt à l'investissement?

Jason Jacques: C'est la même chose, selon la définition du gouvernement du Canada.

Eric Lefebvre: D'accord.

L'agence de notation financière Fitch Ratings a souligné que le budget des libéraux mettait en évidence l'érosion des finances du gouvernement fédéral.

Êtes-vous d'accord avec cette agence?

Jason Jacques: Je ne travaille pas pour une agence de notation, mais je dirais qu'il est important d'être transparent, c'est-à-dire d'échanger toutes les données possibles avec les agences de notation, mais aussi avec les autres investisseurs.

Eric Lefebvre: Le fait que les agences de notation commencent à parler d'abaisser la cote du Canada vous inquiète-t-il?

• (1150)

Jason Jacques: Je pense que le fait d'améliorer la qualité de la transparence est à la base de nos recommandations.

C'est au gouvernement du Canada qu'il revient de prendre des décisions concernant les types d'angles budgétaires à adopter et la façon de les mesurer. En même temps, d'autres intervenants doivent prendre des décisions concernant les investissements. Selon nous, c'est ça, l'avantage d'améliorer la qualité de la transparence et d'expliquer pourquoi une décision a été prise par le gouvernement du Canada, c'est-à-dire changer les angles budgétaires à l'intérieur d'une période incroyablement courte.

De plus, il est important d'augmenter la crédibilité, la façon de définir et de mesurer les investissements en capital. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons déjà eu deux autres exemples ici au Canada concernant les définitions de « capital ». Ça, c'est complètement nouveau, et c'est défini ici, seulement à Ottawa.

Eric Lefebvre: Merci.

Depuis le début de vos interventions, vous avez parlé souvent de transparence, de crédibilité. Vous avez aussi dit que le premier ministre avait confirmé qu'il allait conserver l'ancrage fiscal qu'est le ratio de la dette au PIB. Six semaines plus tard, le gouvernement libéral a abandonné cet ancrage.

Pouvez-vous expliquer pourquoi il est si important que le Canada conserve l'ancrage qu'est le ratio de la dette au PIB?

Jason Jacques: Je vous remercie de votre question.

Cet angle budgétaire important a été mis en place il y a plus de 30 ans maintenant. Pour tous les autres pays du monde, mais aussi les agences de notation, c'est un indicateur incroyablement important.

Selon moi, ce n'est pas à nous de juger les angles budgétaires que le gouvernement du Canada choisit. Dans un contexte où l'on prône la transparence, la qualité de celle-ci diminue quand un changement à cet égard est adopté de façon très rapide, sans la tenue de discussions approfondies sur la Colline du Parlement. Cela pourrait créer la perception selon laquelle les chiffres revêtent un aspect politique. De plus, je pense que tout le monde veut éviter ça.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Jacques. C'est tout le temps dont nous disposons.

Merci, monsieur Lefebvre.

Je cède maintenant la parole à M. Sawatzky pour cinq minutes.

[Traduction]

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Je tiens d'abord à remercier nos invités pour leur présence parmi nous.

Le FMI a récemment salué les mesures décisives prises par le Canada pour moderniser son cadre budgétaire, notamment la séparation des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement, dont nous avons déjà parlé. La directrice générale du FMI a déclaré la chose suivante:

L'Allemagne et le Canada reconnaissent que, dans cette période éprouvante, il leur faut utiliser la marge de manœuvre budgétaire à leur disposition. Au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent. Et l'une de ces mesures consiste d'ailleurs à reformer, à moderniser le cadre budgétaire, en séparant les dépenses de fonctionnement des investissements. On peut ensuite réaliser des investissements stratégiques qui favorisent la croissance et qui peuvent propulser la productivité. Les secteurs que le Canada a ciblés, soit le logement, l'infrastructure et l'énergie, sont ceux où ils envisagent de réaliser des projets stratégiques. Ce sont des secteurs où le Canada peut en faire plus pour stimuler sa productivité.

Votre analyse reflète-t-elle les avantages de cette réforme? Vous avez abordé certains aspects spécifiques, mais d'une manière générale, pensez-vous que cela pourrait être bénéfique?

Jason Jacques: Oui, bien sûr.

Jake Sawatzky: Très bien. Peut-être pourriez-vous nous donner plus de détails. Je sais que vous avez mentionné qu'il y avait peut-être certaines choses que vous auriez aimé voir différemment. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus.

Jason Jacques: Comme je l'ai dit, ce qui concerne cette distinction entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, c'est une décision que le gouvernement a prise en interne, ce qui est tout à fait son droit. Je pense que c'est une bonne chose que le gouvernement ait modifié ses processus décisionnels internes concernant les dépenses de fonctionnement... Si c'est ainsi que vous gérez les choses en interne, je pense qu'il est très transparent de partager ce genre de renseignements avec la population afin d'expliquer comment vous prenez vos décisions et ce que vous souhaitez accomplir.

En ce qui concerne les observations que nous faisons autour d'un terme général défini comme « capital », celui-ci est large par rapport à d'autres juridictions. La définition comprend des éléments qui ne seraient généralement pas inclus dans d'autres juridictions. C'est quelque chose dont les parlementaires devraient être conscients. Le gouvernement en est certainement conscient. Plus on élargit la relation entre les dépenses et ce qui est considéré comme un investissement, plus il est difficile d'identifier ou de déterminer s'il s'agit réellement d'un investissement en capital ou non.

Cela ne veut pas dire que les dépenses fiscales ne profiteraient pas indirectement aux investissements en capital. Cela signifie simplement qu'il devient plus difficile d'établir un lien clair entre les deux.

• (1155)

Jake Sawatzky: Je vous remercie.

Quand on parle d'investissements et de dépenses en capital, quelles sont, selon vous, les dépenses qui constituent clairement des investissements en capital au Canada?

Jason Jacques: Je pense que nous commencerions par la définition tirée du système de comptabilité nationale, c'est-à-dire celle de Statistique Canada. Ils ont une définition de ce qu'est le capital. Je crois qu'ils publient chaque mois un document intitulé « Investissements en capital et formation de capital dans l'économie ». Ce serait certainement un point de départ.

Si vous souhaitez aller un peu plus loin, en tant que comptable, j'étendrai cela pour inclure et intégrer les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Certaines normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public n'apparaissent pas nécessairement dans le système de comptabilité nationale, mais il s'agit d'un cercle concentrique plus large, vous pouvez donc inclure certaines de ces mesures également.

À ma connaissance, une subvention de fonctionnement accordée par le gouvernement fédéral à une entreprise du secteur privé pour produire quelque chose de manière continue, dans les deux premières catégories, selon les normes établies par Statistique Canada et par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ne serait pas considérée comme un investissement en capital et n'apparaîtrait pas dans votre bilan. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne peut pas le définir comme tel. Cela signifie, et c'est l'observation que nous faisons, que si vous proposez une nouvelle définition, si vous voulez utiliser une nouvelle définition de ce qu'est le capital, il est important d'être transparent à ce sujet afin que tous les parlementaires comprennent.

De même, lorsqu'une définition est clairement liée au nouveau pilier budgétaire opérationnel du gouvernement, cela renforcera probablement la transparence et la crédibilité si la définition que vous utilisez n'est pas celle que vous avez élaborée vous-même, sur laquelle vous n'avez pas un contrôle total et qui n'est pas susceptible d'être modifiée à votre guise.

Jake Sawatzky: Je vous remercie. Cela me paraît logique.

Le budget de 2025 prévoit certains investissements axés sur la productivité, notamment dans les domaines du logement, de la défense, des grands projets, ainsi que dans le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, qui s'élève à 51 milliards de dollars sur 10 ans, puis à 3 milliards de dollars par an par la suite.

Lorsque votre bureau évalue la viabilité financière à long terme, comment intégrez-vous les rendements à long terme attendus de ces investissements dans le logement, les infrastructures, la défense...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Sawatzky, mais nous allons devoir en rester là.

Le temps imparti pour cette série de questions est écoulé.

Nous allons à présent céder la parole à M. Kelly pour un total de cinq minutes, je vous prie.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais poursuivre sur le thème de la crédibilité. Vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire qu'il y a seulement six semaines, le premier ministre insistait sur le fait que le pilier budgétaire de son gouvernement était la baisse du ratio dette-PIB, et qu'aujourd'hui, c'est la baisse du ratio déficit-PIB, pour laquelle ils modifient la définition du déficit d'exploitation et prétendent qu'il s'agit d'un nouveau pilier budgétaire.

Pourriez-vous nous expliquer comment le fait de changer les règles du jeu, de relâcher les ancrages budgétaires et ce genre d'incohérences affecte la crédibilité budgétaire du Canada?

Jason Jacques: Cela revient encore à la question de la pleine discrétion dont dispose le gouvernement pour établir les pratiques de gestion budgétaire qu'il souhaite, y compris identifier et modifier les ancrages budgétaires comme il le juge opportun.

De notre point de vue, et en nous inspirant des pratiques exemplaires des économies avancées, si vous décidez de le faire, vous devriez le faire de manière transparente afin que tout le monde vous suive. Si le gouvernement prévoit des changements fondamentaux en matière de gestion budgétaire, une bonne pratique consisterait à expliquer les changements proposés et à demander si quelqu'un a des commentaires à faire et si tout le monde comprend en quoi ils consistent et quelles pourraient en être les conséquences, puis, après avoir reçu les commentaires, à les mettre en œuvre et à les intégrer comme bon vous semble. C'est là encore un point que nous soulignons à l'intention des parlementaires.

Pat Kelly: Lorsqu'un ancrage budgétaire existant, tel que la baisse du ratio dette-PIB, est abandonné aussi rapidement, quelle est la crédibilité du nouvel ancrage budgétaire?

• (1200)

Jason Jacques: Je ne sais pas si je suis bien placé pour juger de la crédibilité d'un ancrage budgétaire à l'aide de chiffres.

Pat Kelly: D'accord, maintenant, en ce qui concerne les chiffres, vous avez noté dans votre rapport que, selon vos estimations, il n'y a que 7,5 % de chances que le gouvernement maintienne la cible budgétaire qu'il s'est lui-même assignée.

Expliquez comment vous êtes arrivé à cette conclusion et en quoi cela affecte la crédibilité du gouvernement.

Jason Jacques: En ce qui concerne la mesure de la probabilité que le gouvernement respecte son objectif de réduction du ratio déficit-PIB, celle-ci repose en fait sur un cadre du FMI qui examine les chocs historiques auxquels l'économie canadienne a été confrontée au cours des 30 dernières années. Lorsque nous sommes confrontés à ces chocs, quelle est leur gravité et, dans ce contexte, le gouvernement sera-t-il toujours en mesure de respecter ces objectifs?

Cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas le faire, et, pour revenir à la question de la viabilité budgétaire, cela ne veut pas dire que le gouvernement n'est pas viable sur le plan budgétaire, mais cela signifie qu'il dispose d'une marge de manœuvre beaucoup plus réduite qu'auparavant. La prochaine fois qu'un choc économique se produira, et il y en aura, les chocs économiques pouvant prendre la forme de récessions, de pandémies ou d'attentats terroristes comme en 2001, la marge de manœuvre budgétaire sera bien moindre qu'auparavant.

Pat Kelly: En résumé, le gouvernement libéral se place donc dans une situation où il aura moins de marge de manœuvre pour faire face à toutes sortes d'imprévus au cours des années à venir.

Jason Jacques: C'est exact.

Pat Kelly: Si une cible budgétaire n'a que 7,5 % de chances d'être maintenue, est-il pertinent de la présenter?

Jason Jacques: Je pense que cette question devrait être posée au ministre des Finances plutôt qu'à moi.

Pat Kelly: D'accord, mais selon votre évaluation, la probabilité que le gouvernement abandonne cette cible budgétaire s'élève à 92,5 %.

Jason Jacques: C'est exact.

Pat Kelly: Je pense que nous pouvons conclure que cette cible n'a pas vraiment d'intérêt, d'autant plus qu'ils viennent de renoncer à leur dernière cible et que, dans les faits, même leur propre budget indique qu'ils ne parviendront pas à atteindre leur dernière cible.

Lorsque le ministère des Finances a décidé de son propre chef de modifier la définition, puis de s'attribuer cette nouvelle cible qui n'a presqu'aucune chance d'être maintenue, il a en fait enfreint le principe comptable de la séparation des responsabilités.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Kelly. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Nous allons maintenant poursuivre nos délibérations en donnant la parole à M. MacDonald pendant cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente. Je remercie également les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Monsieur Jacques, toutes nos prévisions, ou ce que vous et votre équipe feriez, constituent, selon moi, une analyse ponctuelle. Au cours de ma précédente carrière à la tête d'une entreprise, tout ce que l'on pouvait utiliser, c'était ce qui se passait à un moment précis.

Nous avons fait face à de nombreux risques budgétaires au cours de l'année écoulée, c'est-à-dire les quelque 12 derniers mois, mais nous avons également assisté à de nombreux développements récents sur le plan des accords commerciaux majeurs conclus partout dans le monde et de l'attraction des capitaux mondiaux depuis l'entrée en fonction de notre premier ministre. En particulier, ce week-end, nous avons appris la conclusion d'un accord de 70 milliards de dollars avec les Émirats arabes unis.

Comment ces éléments s'intègrent-ils dans...? Ils n'ont pas été intégrés dans votre analyse initiale du budget, mais ils vont manifestement avoir un effet sur notre capacité à rembourser la dette et à engendrer davantage de recettes.

Pouvez-vous formuler des observations à ce sujet?

Jason Jacques: En bref, la réponse est oui. Cela aura certainement un effet sur la croissance du pays et notre capacité à rembourser la dette du gouvernement.

La réponse plus complète à votre question, c'est que nous mettons constamment à jour nos modèles économiques. En plus des quatre collègues que vous voyez assis à la table en ce moment, 35 autres collègues travaillent actuellement au bureau. Ils sont parmi les économistes les plus brillants du Canada, et ils surveillent constamment l'évolution de la conjoncture économique externe et internationale, ainsi que l'évolution de la conjoncture nationale et les autres décisions prises par le gouvernement du Canada en matière de politiques. Lorsque nous publierons ou mettrons à jour les *Perspectives économiques et financières* au printemps, tout cela sera pris en compte.

Kent MacDonald: Cependant, vous comprenez où je veux en venir. La croissance est très lente au Canada en raison des répercussions négatives causées par les droits de douane et d'autres situations similaires. L'opposition a beaucoup parlé de transparence aujourd'hui.

L'un de vos prédécesseurs, Kevin Page, a déclaré ce qui suit:

La séparation des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital est un changement dans la présentation des rapports, et non un changement comptable, et elle accroît la transparence des dépenses d'investissement. L'objectif ambivalent d'un budget de fonctionnement équilibré en 2028-2029 imposera davantage de contraintes au gouvernement que ne le feraient des règles budgétaires liées à l'évolution de la taille de l'économie (comme une diminution du ratio dette-PIB).

Pouvez-vous formuler des observations à ce sujet?

● (1205)

Jason Jacques: Je n'ai pas vu l'analyse de M. Page.

Kent MacDonald: Dans le budget de 2025, nous voyons des mesures importantes visant à attirer de nouveaux investissements du secteur privé.

Pourriez-vous expliquer comment l'augmentation des entrées de capitaux privés influe habituellement sur les perspectives budgétaires, et comment elle peut réduire les pressions exercées sur les besoins d'emprunt du gouvernement à long terme?

Diarra Sourang: Habituellement, lorsque nous observons une augmentation des investissements, cela se reflète directement sur le PIB nominal. Nous considérons qu'en général, il s'agit là de l'un des principaux indicateurs de l'assiette fiscale du gouvernement. Cela se traduit finalement par des recettes fiscales provenant des entreprises et des particuliers, car un plus grand nombre de personnes sont employées, et les salaires augmentent. La consommation augmente également, ce qui provoque une augmentation des recettes provenant de la taxe sur les produits et services, ou TPS.

Kent MacDonald: J'ai encore une question à poser au sujet des effets sur le développement régional.

Étant donné que je représente le Canada atlantique, où les pêches et l'agriculture occupent une place importante, je me demande comment l'expansion du commerce et l'attraction de capitaux profitent aux zones rurales. Les exportations dominent dans notre région. Nous dépendons de ces exportations.

Jason Jacques: Je vais reprendre les observations que mon collègue, M. Sourang, vient de formuler au sujet de l'accroissement des échanges commerciaux, du développement économique et des liens économiques, en ce sens que, lorsqu'un accord commercial a été négocié avec un autre pays, il est plus facile pour quelqu'un d'exporter ses produits canadiens de haute qualité. Il est évident que la situation de cette entreprise et de cette région finit par s'améliorer.

Si vous examinez l'extrémité est de l'Île-du-Prince-Édouard, au-delà des belles plages et des excellents produits laitiers, vous trouverez des gens qui produisent des biens destinés à l'exportation. Il y a beaucoup d'industries légères à cette extrémité de l'île qui pourraient bénéficier d'accords commerciaux supplémentaires.

Kent MacDonald: J'ai le temps de poser une autre question.

En ce qui concerne l'analyse que vous avez effectuée, quels indicateurs de résultats devrions-nous surveiller de plus près pour mesurer la réussite du budget de 2025 à l'avenir? D'ici un an ou deux, y aura-t-il une stratégie commerciale ou une stratégie d'investissement...

La présidente: Je suis désolée, monsieur MacDonald, mais votre temps de parole est écoulé.

Kent MacDonald: Je suppose que je n'avais pas le temps de poser cette question.

La présidente: Vous aviez le temps de la poser, mais pas d'obtenir une réponse pour le moment.

Je vous remercie.

[Français]

Je donne maintenant la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vais poursuivre sur la question de l'ancrage fiscal. Le gouvernement a décidé unilatéralement, cette année, à quelques semaines de préavis, de nous dire qu'il fallait que le déficit en proportion du PIB décline et que c'était le nouvel ancrage.

Ne devrait-on pas, plutôt, si on voulait utiliser le déficit comme ancrage budgétaire, demander à ce que le déficit par rapport au PIB soit plafonné au taux de croissance de l'économie, par exemple, ce qui nous garantirait une diminution du ratio de la dette au PIB?

En fait, sous sa forme actuelle, rien ne nous garantit que même si le ratio de la dette au PIB décline, rien ne nous garantit, ne serait-ce que mathématiquement, que la dette ne continuera pas d'augmenter relativement au PIB.

Est-ce que ce ne serait qu'une façon de camoufler le fait que le gouvernement a décidé que le ratio de la dette au PIB allait augmenter et s'est fabriqué un ancrage budgétaire en conséquence?

Jason Jacques: Mathématiquement, je suis d'accord avec vous pour ce qui est des liens entre les ratios du déficit au PIB et de la dette au PIB. Cependant, je ne suis pas bien placé pour vous dire pourquoi le gouvernement a décidé de changer les ancrages.

Jean-Denis Garon: Le gouvernement a dit qu'il allait réduire la taille de la fonction publique d'environ 40 000 postes. À cet égard, on voit dans la loi de mise en œuvre du budget, qu'on enlève beaucoup de pénalités, sinon toutes les pénalités, pour des retraites anticipées. Ça aura un effet puisque ça génère des passifs dans la caisse de retraite.

Seriez-vous en mesure de nous indiquer quel effet aura, sur la dette du Canada, le fait qu'on permette aux gens de prendre leur retraite sans pénalité?

• (1210)

Jason Jacques: Évidemment, il y a un coût, qui est indiqué à cet effet dans le budget de 2025, ce qui va augmenter le déficit et la dette.

Jean-Denis Garon: Pour réduire la taille de la fonction publique, on permettra donc à des fonctionnaires de prendre leur retraite sans aucune pénalité. Puisque les gens qui partiront ainsi n'auront pas contribué pleinement à leur pension, ai-je raison de dire que, pendant 20, 25 ou 30 ans, le contribuable canadien va continuer de payer pour ces départs à la retraite par les passifs de caisse de retraite.

Jason Jacques: Il s'agit de la Caisse de retraite de la fonction publique et c'est le gouvernement du Canada et les fonctionnaires qui ont la responsabilité de payer pour ça.

La présidente: Merci, monsieur Jacques.

[Traduction]

Nous allons poursuivre en cédant la parole à M. Hallan.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Monsieur Jacques, vous avez indiqué dans votre rapport que le gouvernement n'avait que 7,5 % de chances d'atteindre l'un de ses propres objectifs budgétaires, à savoir la réduction du ratio déficit-PIB. S'il n'atteint pas ce ratio, quelles en seront les conséquences?

Jason Jacques: Du point de vue des conséquences, cela soulève des questions quant à la stratégie globale de gestion budgétaire du gouvernement. Dans la mesure où l'on dispose d'un plan, ce plan comporte des objectifs. Si ces objectifs ne sont pas atteints, on peut se demander si le plan est adéquat ou s'il faut éventuellement modifier sa mise en œuvre globale.

Parmi les autres indicateurs qui vont plus loin que cet objectif particulier en matière de cible budgétaire, on retrouve évidemment le chiffre de 1 000 milliards de dollars, c'est-à-dire l'augmentation substantielle des investissements dans l'économie canadienne que l'on prévoit, ainsi que le doublement des échanges commerciaux avec des pays autres que les États-Unis. Ce sont là d'autres indicateurs qui figurent aussi dans la stratégie.

Jasraj Hallan: Supposons qu'ils n'atteignent pas cet objectif. Cela ébranlerait-il la confiance des investisseurs, selon vous?

Jason Jacques: Je ne crois pas être bien placé pour émettre un avis concernant la réaction des marchés financiers si le gouvernement n'atteint pas ses cibles budgétaires.

Jasraj Hallan: D'accord. C'est de bonne guerre.

Lorsque vous avez déclaré à juste titre qu'ils ont changé la cible budgétaire après, disons, 30 ans, en passant du ratio dette-PIB au ratio déficit-PIB, si ce gouvernement avait conservé le ratio dette-PIB, pensez-vous que ses chances d'atteindre cet objectif de réduction auraient été moindres?

Jason Jacques: Je ne répondrai pas à une question hypothétique. Cela dit, mathématiquement, si le gouvernement avait conservé l'ancienne cible, il aurait été forcé de prendre des décisions différentes dans le cadre du budget. En effet, comme le montrent les prévisions du gouvernement, le ratio dette-PIB augmentera au cours des dix prochaines années. Cependant, sur un horizon de 30 ans, il reste pratiquement stable.

Le gouvernement précédent et les gouvernements qui l'ont précédé ont réduit le ratio dette-PIB sur une période de cinq ans. Si le gouvernement avait décidé de maintenir cette cible budgétaire, il aurait peut-être été forcé de prendre des décisions différentes dans le cadre du budget.

Jasraj Hallan: Le gouverneur de la Banque du Canada a comparé devant nous, et il a une fois de plus tiré la sonnette d'alarme au sujet de notre productivité et de son lien avec le niveau de vie des Canadiens, et la façon dont ce niveau diminue. J'aimerais connaître votre opinion sur ce qu'entraîne, selon vous, une réduction de la productivité et, par conséquent, du niveau de vie des Canadiens.

Jason Jacques: La productivité est l'un des facteurs clés de la viabilité budgétaire, tant dans nos prévisions économiques à moyen terme que dans nos prévisions économiques à plus long terme. La viabilité budgétaire est beaucoup plus facile à atteindre lorsque le taux de productivité est plus élevé ou que la croissance de la productivité est plus forte.

Jasraj Hallan: Mais notre productivité vous préoccupe-t-elle vraiment?

Jason Jacques: Au Canada, la productivité a diminué au fil des 40 dernières années. Cette situation a, à juste titre, retenu l'attention des parlementaires et des économistes.

• (1215)

Jasraj Hallan: En ce qui concerne la situation financière actuelle du Canada, que pensez-vous du taux de chômage général et du taux de chômage chez les jeunes qui existent en ce moment?

Jason Jacques: Ce sont certainement des chiffres auxquels nous prêtons attention chaque mois lorsque les statistiques sur la population active sont publiées. Pour en revenir à la question de la productivité et de la production économique, quand plus de 400 000 personnes âgées de 15 à 24 ans cherchent en vain un emploi à temps plein, cela représente un énorme potentiel inexploité pour l'économie, un potentiel qui pourrait stimuler la croissance et améliorer la productivité.

Jasraj Hallan: Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'état actuel de notre économie?

Jason Jacques: Je n'ai pas regardé le témoignage que le gouverneur a apporté lorsqu'il a comparu devant vous, mais pour revenir sur un point que le gouverneur a probablement mentionné, je suis sûr que le Canada connaît actuellement un ralentissement économique. Ce ralentissement économique est un euphémisme, mais là encore, si l'on creuse un peu, on se rend compte qu'il est lié aux 400 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans qui recherchent un emploi à temps plein et n'arrivent pas à en trouver.

Jasraj Hallan: D'accord.

J'ai juste une brève question à vous poser à propos de notre PIB par habitant. Que pensez-vous de ce chiffre?

La présidente: Je vous remercie, monsieur Hallan. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Je vous remercie, monsieur Jacques.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Turnbull pendant cinq minutes.

Ryan Turnbull: Merci, madame la présidente.

Pour reprendre la discussion là où je m'étais arrêté, je souhaitais changer un peu de sujet et vous interroger à propos du ratio dette nette-PIB. Quel pays du G7 affiche le ratio dette nette-PIB le plus bas?

Jason Jacques: Au sein du G7, ce serait le Canada, je crois.

Ryan Turnbull: Oui, ce ratio s'élève à 13,3 %. Le deuxième ratio le plus faible est celui de l'Allemagne. Savez-vous à quel niveau se situe l'Allemagne?

Jason Jacques: Non, je ne connais pas ce chiffre par cœur.

Ryan Turnbull: Il est mentionné dans le budget, à la page 6. Ce ratio se chiffre à 48,7 %, alors que celui du Canada se chiffre à 13,3 %. Du point de vue de son ratio dette nette-PIB, le Canada est nettement mieux placé que tous les pays du G7, y compris l'Allemagne. Je crois aussi que nous avons l'un des ratios déficit-PIB les plus bas du G7. Le saviez-vous?

Jason Jacques: Oui.

Ryan Turnbull: Savez-vous que le ratio de l'Allemagne est plus élevé que celui du Canada?

Jason Jacques: Oui.

Ryan Turnbull: Oui, et comme vous le savez, l'Allemagne et le Canada ont tous deux une cote de crédit AAA. Pensez-vous que

l'Allemagne risque de voir sa cote de crédit être abaissée? Pensez-vous qu'elle court réellement ce risque, ou estimez-vous que le Canada et l'Allemagne sont à un bon niveau?

Kevin Page a récemment déclaré qu'il était très satisfait de l'état du déficit canadien, qui se situe entre 2,2 % et 2,5 %, c'est-à-dire exactement dans la fourchette où se situent l'Allemagne et le Canada en matière de ratio déficit-PIB. Pouvez-vous commenter cette déclaration?

Jason Jacques: Bien sûr. Je n'ai pas pris connaissance du travail de M. Page.

Ryan Turnbull: M. Page a simplement déclaré qu'il était très satisfait de la situation du Canada, en laissant entendre que ce n'est pas nécessairement... Je sais que les députés de l'opposition ont cité l'agence de notation Fitch Ratings comme preuve que, selon eux, le Canada va voir sa cote de crédit abaissée d'une manière ou d'une autre, mais je ne crois pas qu'il y ait de risque que cela se produise.

Pensez-vous qu'il y ait un risque que cela se produise dans le contexte actuel?

Jason Jacques: Je ne travaille pas pour l'une des agences de notation. J'en ai peut-être l'air, mais ce n'est pas le cas. Comme je n'analyse pas les agences de notation, je ne suis pas bien placé pour déterminer comment ces agences évalueraient la dette du Canada d'aujourd'hui, d'hier ou de demain.

Ryan Turnbull: D'accord. Pour être clair, je précise que vous avez mentionné à plusieurs reprises la transparence, la crédibilité et la responsabilité au cours de la réunion. Je crois que c'est un thème récurrent, et je trouve qu'il est bon que les parlementaires aient ces débats. Je suppose que vous estimez que le comité des finances a un rôle très important à jouer dans la promotion de la transparence et dans l'organisation de ces débats ou de ces discussions.

Jason Jacques: Je crois en la démocratie parlementaire. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi l'emploi que j'occupe en ce moment.

Ryan Turnbull: Oui, et, selon vous, cela inclut-il l'étude de la loi d'exécution du budget?

Jason Jacques: Il faut étudier l'ensemble des mesures législatives et des politiques dont le gouvernement est saisi.

Pour revenir à la seule recommandation que nous avons formulée dans le rapport, elle concerne l'étude des changements importants apportés aux cibles budgétaires du gouvernement dans un laps de temps relativement court, ainsi qu'aux cibles budgétaires de longue date. C'est un enjeu que les parlementaires pourraient souhaiter examiner, et nous leur recommandons de le faire.

Ryan Turnbull: Je vous remercie.

Vous êtes donc d'accord pour que nous étudions la loi d'exécution du budget et que nous ayons ces débats à ce moment-là.

Jason Jacques: L'une des responsabilités fondamentales des parlementaires consiste à évaluer les propositions du gouvernement en matière de dépenses publiques. Je pense que c'est en 1215, sous le règne du roi Jean, qu'il a été décidé qu'aucune dépense ne pouvait être effectuée sans autorisation.

• (1220)

Ryan Turnbull: Je vous remercie de votre réponse.

Je vais maintenant présenter la motion suivante:

Que compte tenu de l'adoption récente du budget de 2025, afin de stimuler des investissements générationnels dans l'économie canadienne afin de créer une prospérité durable, de protéger nos collectivités et d'autonomiser...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Turnbull; il y a un rappel au Règlement.

Pat Kelly: Non, je cherche simplement à attirer votre attention pour pouvoir m'exprimer au sujet de la motion, une fois qu'elle aura été présentée.

La présidente: Oh, je suis désolée.

Veuillez poursuivre votre intervention.

Ryan Turnbull:

Que compte tenu de l'adoption récente du budget de 2025, qui stimulera des investissements générationnels dans l'économie canadienne afin de créer une prospérité durable, de protéger nos collectivités et d'autonomiser les Canadiens, du dépôt de la Loi d'exécution du budget de 2025 et de la comparution prochaine du directeur parlementaire du budget dans le cadre d'une étude préalable de la LEB, le Comité entreprenne immédiatement une étude approfondie de cette loi et que le Comité invite le ministre des Finances, les fonctionnaires concernés et des témoins experts à procéder à un examen détaillé de cette importante loi.

Madame la présidente, j'aimerais intervenir à ce sujet. Tous les partis devraient avoir reçu ce document dans les deux langues officielles, car j'ai donné avis de la motion vendredi.

M. Jacques nous a généreusement accordé beaucoup de temps aujourd'hui, et je sais qu'il a comparu à plusieurs reprises devant notre comité au cours des quatre ou cinq dernières semaines. C'est formidable de pouvoir compter sur lui et sur ses compétences. Lors de notre dernière réunion, je crois que nous avons convenu que son témoignage fasse partie de l'étude de la LEB. Je propose donc que nous commencions cette étude.

Je sais que les députés d'en face voulaient s'assurer d'avoir en main le texte de cette loi d'exécution du budget avant de commencer l'étude. Ce document de 604 pages a été déposé au Parlement. Je suis sûr que les députés d'en face ont eu l'occasion de l'étudier pendant le week-end. Je sais qu'il y a beaucoup de travail à accomplir dans le cadre de cette étude, et j'estime qu'il est important que nous nous attelions à la tâche. Je crois que les débats et les témoignages, que nous pouvons verser au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui, sont vraiment indispensables pour que nous puissions évaluer ensemble la loi d'exécution du budget et travailler ensemble à son adoption.

Heureusement, nous ne nous dirigeons pas vers des élections à Noël, et je remercie les députés qui ont voté pour le budget. Il a été adopté par la Chambre grâce à une majorité des voix, et il est certainement formidable de voir ce soutien. La volonté du Parlement a démontré qu'une majorité des députés de la Chambre des communes appuient le budget, alors j'estime que les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que nous nous attelions à cette tâche.

J'ai eu l'occasion d'étudier attentivement la LEB. Elle contient maintes et maintes mesures. Je sais que M. Garon était très préoccupé, comme nous tous, lorsque nous avons appris, au cours des délibérations précédentes du Comité, que certains membres de la communauté des personnes handicapées pourraient être touchés négativement par une réduction d'impôt proposée par le gouvernement. La solution à ce problème se trouve dans la LEB. Nous avons entendu le ministre témoigner à cet égard devant notre comité. Je ne peux imaginer que les députés du Bloc ne souhaitent pas que cette question soit débattue au sein de notre comité ou qu'une solution soit trouvée. Je crois que nous devrions prendre le temps nécessaire pour nous acquitter de ce travail.

Je ne me souviens plus exactement de quelle réunion il s'agissait, mais c'était assez tôt après la reprise des travaux du Comité à la fin

de l'été, et nous avons commencé nos délibérations sur le projet de loi C-4, qui portait sur des mesures d'abordabilité proposées par le gouvernement. Je me souviens que les députés d'en face avaient déclaré qu'ils auraient aimé avoir plus de temps pour consulter des experts et faire comparaître devant le Comité des témoins de leur circonscription afin qu'ils puissent nous faire part de leur point de vue.

En ce qui concerne la LEB, nous avons reçu 940 mémoires dans le cadre des consultations prébudgétaires et des dizaines de milliers de réponses à des sondages. Nous avons mené ce que je considère comme un processus de consultation très complet, qui a mobilisé des intervenants des quatre coins du pays et qui a consisté à écouter de nombreux témoignages et à intégrer ces commentaires dans le budget. Je crois que le budget reflète ces contributions, mais je pense surtout que nous devons veiller à ce que le Comité — et le thème de la réunion d'aujourd'hui était pertinent — sache à quel point il joue un rôle important dans la création d'une tribune pour promouvoir la démocratie et pour débattre des mesures et des enjeux financiers clés, mais aussi dans l'établissement du budget que le gouvernement propose.

• (1225)

J'ai noté sur un bout de papier ce que M. Jacques a déclaré, à savoir que le rôle du gouvernement est de prendre des décisions budgétaires et de déterminer la façon de les évaluer. Je pense que ce sont exactement les paroles qu'il a prononcées, et j'espère ne pas être en train de déformer ses propos. Je crois que c'est la réponse qu'il a donnée à la suite des commentaires de M. Lefebvre.

Je crois qu'il dit vrai. C'est le rôle du gouvernement, mais le Parlement a également un rôle important à jouer à cet égard. Nous avons le privilège de siéger au comité des finances, mais cela signifie également que nous avons une responsabilité envers les Canadiens. Nous avons la responsabilité d'examiner minutieusement la LEB.

Dans le passé, les députés d'en face ont proposé de nombreux amendements possibles, et nous avons suivi un processus assez rigoureux. J'étais présent pour l'étude article par article et l'audition des témoins. Ce travail a exigé de nombreuses heures. Dans de nombreux cas, nous avons prolongé nos réunions, souvent jusqu'à minuit, et nous nous sommes efforcés à terminer ces travaux dans des délais avantageux pour les Canadiens. Nous avons vraiment ressenti l'urgence de faire adopter les mesures budgétaires.

Je pense que c'est le même sentiment d'urgence que nous devrions ressentir en ce moment au sein du Comité. Je sais que les députés conservateurs voulaient étudier la question des paradis fiscaux, et nous avons organisé plusieurs réunions à ce sujet. Je sais que le Bloc a proposé de convoquer le directeur parlementaire du budget, et nous avons finalement accepté cette proposition. Au départ, nous étions un peu sceptiques, car nous avions déjà entendu le directeur parlementaire du budget par intérim il y a environ un mois, mais nous avons fait preuve de souplesse.

Je n'ai pas senti que les députés de l'opposition étaient pressés d'étudier la LEB. J'estime vraiment que nous, les députés, sommes tous tenus d'examiner la LEB maintenant qu'elle a été déposée à la Chambre, et nous avons la capacité de l'examiner minutieusement.

Je suis sûr que les députés d'en face auront des raisons de critiquer le projet de loi, des enjeux qui les préoccupent ou au sujet desquels ils voudront obtenir davantage de témoignages de la part des intervenants. Ils insisteront pour aller plus loin dans telle ou telle direction, et j'estime que ces débats sont vraiment importants. Je crois en la démocratie parlementaire, et je pense que ce processus a été très constructif et fructueux dans le passé et que nous devrions poursuivre ce travail.

Dans la motion, je propose que nous nous mettions au travail pour étudier la LEB et que nous prenions en compte les témoignages que M. Jacques et son équipe ont apportés aujourd'hui, dans le cadre de cette étude, afin de pouvoir intégrer à la fois certaines de ces perspectives critiques et certains de ces témoignages d'experts impartiaux. Nous devrions également entendre d'autres témoins pour discuter de divers sujets que nous avons abordés aujourd'hui.

Je pense qu'il y a beaucoup à dire au sujet de la LEB. Je pourrais passer beaucoup de temps à parler de ce projet de loi, car je suis très enthousiaste à ce sujet. Je vais notamment mentionner rapidement deux ou trois questions.

Je suis très enthousiaste à propos de la passation en charges immédiate de certaines dépenses, des modifications apportées au programme de recherche scientifique et de développement expérimental et des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, qui sont en cours de modification. Je suis enthousiaste à ces sujets — et cela rejoint la conversation que nous avons eue aujourd'hui au sujet d'un cadre de budgétisation des investissements en capital —, parce que j'estime que ces mesures répondent au retard ou à la stagnation de la productivité au Canada. Je pense que ces mesures stimuleront les investissements dans notre économie, ce qui est grandement nécessaire pour améliorer la croissance et la productivité.

Lorsqu'une entreprise peut investir dans une nouvelle machinerie ou de nouveaux équipements, protéger sa propriété intellectuelle ou utiliser l'argent qu'elle a mis de côté pour payer ses impôts à la fin de l'exercice afin d'investir directement dans des équipements qui amélioreront la productivité ainsi que dans d'autres activités qui renforceront la productivité, je pense que c'est une bonne chose pour notre économie.

Je pense que c'est ce que nous avons entendu le gouverneur et la sous-gouverneure de la Banque du Canada dire lorsqu'ils étaient ici. Ils ont confirmé que ces mesures stimuleraient l'investissement et contribueraient probablement à la formation de capital de manière considérable.

• (1230)

Même si nous pouvons avoir des divergences d'opinions à ce sujet, je pense que de nombreux pays considèrent les incitatifs fiscaux ou les crédits d'impôt comme un moyen de stimuler la formation de capital, et si je comprends bien, ils les intègrent dans leur cadre de budgétisation des investissements en capital. Je ne crois pas que cela soit très inhabituel. Là encore, de nombreux experts chevronnés pourraient venir nous expliquer comment ils procèdent, dans le cadre de l'étude de la LEB.

Je souhaite vraiment que nous avançons à cet égard. Je suis disposé à travailler avec les députés d'en face pour trouver une solution en vue d'étudier la LEB, en veillant bien sûr à ce que tous les partis puissent soumettre le nom de leurs témoins et à ce que nous

disposions d'un nombre suffisant de réunions pour pouvoir délibérer sur la LEB.

Je précise encore une fois qu'il s'agit d'un projet important, ce qui n'est pas rare. Si je comprends bien, les gouvernements conservateurs et libéraux ont présenté des lois d'exécution du budget assez volumineuses dans le passé. La nôtre est également assez volumineuse. Elle comprend de nombreuses mesures, beaucoup de dispositions intéressantes et substantielles dont nous pourrions discuter au sein de notre comité. Je suis impatient de me mettre au travail. Je demande aux députés d'en face de faire de leur mieux, en toute bonne foi, afin de travailler avec nous et de réaliser le travail qui a été confié au Comité et que nous avons le devoir d'accomplir.

Madame la présidente, je sais qu'en tant que présidente du Comité, vous nous guiderez, mais c'est aux députés qu'il appartient de décider de l'ordre du jour. Jusqu'à maintenant, il semble que nous ayons donné la priorité à d'autres enjeux. Des motions conservatrices et bloquistes ont été adoptées. Nous avons mené des études et entendu les témoins qu'ils ont présentés. Je pense qu'il est temps que les députés ministériels aient leur mot à dire sur notre principale priorité, c'est-à-dire la loi d'exécution du budget.

Je sais que la volonté du Parlement nous a montré qu'une majorité des députés appuient ce budget, alors nous devrions vraiment nous mettre au travail. Je crois que les Canadiens veulent nous voir faire ce travail.

Je m'arrêterai là pour l'instant, mais comme je l'ai indiqué, j'ai encore beaucoup d'arguments à avancer pour expliquer la raison pour laquelle j'estime que la LEB devrait être notre prochaine étude.

Je m'excuse auprès des témoins d'avoir empiété sur leur temps, car je valorise vraiment leurs points de vue, même si je ne partage pas toujours leur avis. J'estime que cette capacité de jeter un regard critique sur les enjeux fait partie du rôle du Comité, qui organise des débats animés sur divers sujets. Je devrais pouvoir poser à M. Jacques et à son équipe des questions difficiles et stimulantes, tout comme les membres d'en face le font tout le temps avec les témoins qui comparaissent devant notre comité. Je crois que c'est notre devoir de le faire.

Je dirais que nous devons élargir ce devoir afin d'inclure la LEB, ce qui constituera une entreprise de très grande envergure, car c'est un projet de loi volumineux. À mon avis, il contient de nombreux éléments très positifs, même si je comprends que les députés d'en face ne voient pas toujours les choses de cette façon. Si nous ne nous mettons pas au travail pour débattre de ces questions et structurer une étude, je me demande combien de temps ce travail va vraiment prendre. Je pense que nous devons nous assurer que cela est notre priorité absolue. En tant que membres du comité des finances, notre première tâche consiste à délibérer sur les budgets, les LEB et les projets de loi du gouvernement.

Les projets de loi du gouvernement sont censés primer sur les autres enjeux au sein du Comité. Je sais que M. Kelly dira que les comités sont maîtres de leurs propres travaux, ce qui est vrai, mais je sais aussi que la pratique officieuse de la Chambre — et il existe probablement aussi un article du Règlement qui le stipule — veut que les projets de loi du gouvernement soient prioritaires en matière de délibérations.

Je suis sûr que nous aurons d'autres débats concernant la motion, mais j'espère qu'elle sera adoptée rapidement. Je sais que les députés d'en face veulent s'atteler à la tâche d'étudier la LEB.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Turnbull.

Monsieur Kelly, la parole est à vous.

Pat Kelly: Merci, madame la présidente.

Le député a raison. L'une des priorités du Comité consiste à étudier les projets de loi du gouvernement lorsqu'ils sont adoptés par le Parlement. La LEB n'a pas été adoptée par le Parlement. Elle vient tout juste d'être déposée au Parlement. La procédure normale consiste à permettre la tenue d'un débat, puis à renvoyer le projet de loi à un comité parlementaire. C'est ce que propose la motion dont la Chambre est saisie, c'est-à-dire le renvoi du projet de loi à notre comité. Après le vote à la Chambre des communes, le projet de loi sera renvoyé à notre comité.

M. Turnbull a tout à fait raison. Le Comité peut décider de faire ce qu'il veut. Voilà pourquoi, madame la présidente, je vous encourage vivement à organiser une réunion du sous-comité avec vos vice-présidents. C'est là que les travaux du Comité peuvent être approuvés de manière ordonnée, afin que nous n'ayons pas à interrompre le témoignage d'un fonctionnaire du Parlement pour mener des travaux du comité, ce qui est le but de la motion.

Cela dit, je propose que le débat sur la motion soit suspendu — pardon, ajourné. Je propose que nous ajournions le débat sur la motion de M. Turnbull.

• (1235)

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je sais qu'il existe une formulation très précise pour cette motion dilatoire, et M. Kelly ne l'a pas formulée de la manière dont elle doit l'être, alors je ne sais pas si elle peut réellement être considérée comme une motion dilatoire. La greffière pourrait peut-être vérifier ce qu'il en est.

La présidente: Je vais vérifier auprès de ma greffière.

Ryan Turnbull: D'après mon expérience au sein du comité de la procédure et des affaires de la Chambre, je sais qu'une motion dilatoire visant à ajourner un débat doit reproduire intégralement ce qui figure dans le Règlement.

La présidente: Comme M. Kelly a rectifié ses paroles, nous acceptons sa motion.

Nous allons maintenant mettre aux voix la motion visant à ajourner le débat sur la motion dont nous sommes saisis.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

La présidente: Le débat sur la motion est clos. Nous revenons à M. Turnbull, qui dispose encore d'environ une minute pour s'exprimer.

Ryan Turnbull: J'ai beaucoup de questions à poser au directeur parlementaire du budget par intérim.

Je sais que vous avez déclaré que les chances de maintenir comme cible la réduction du ratio déficit-PIB étaient inférieures à 7,5 %, mais cela ne signifie-t-il pas que vous êtes en mesure de prédire la croissance du PIB dans l'économie? Si je comprends bien, cela suppose que le PIB restera à quel niveau...?

Jason Jacques: La cible représente la croissance du PIB nominal dans l'économie. C'est exact.

Ryan Turnbull: Elle représente la croissance, mais êtes-vous en mesure de prévoir cette croissance efficacement?

Jason Jacques: Nous évaluons périodiquement la précision des prévisions de nos « Perspectives économiques et budgétaires. » La dernière fois que nous l'avons fait, elle était...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Jacques. Cela met fin à l'intervention du député.

Nous allons poursuivre en donnant la parole à Mme Cobena pendant cinq minutes.

Sandra Cobena: Merci, madame la présidente.

Monsieur Jacques, le gouvernement libéral prévoit comme cible budgétaire une réduction du ratio déficit-PIB au cours des cinq prochaines années. Dans votre rapport, vous estimez que la probabilité que le gouvernement atteigne cette cible ne s'élève qu'à 7,5 %. Je trouve que ces 7,5 % sont un pourcentage extrêmement faible.

Pouvez-vous expliquer pourquoi la probabilité que le gouvernement respecte la cible budgétaire qu'il s'est fixée est de seulement 7,5 %?

Kristina Grinshpoon: Nous avons utilisé le même genre de méthodologie que le FMI emploie pour tester la résistance de cette cible budgétaire particulière. Pour ce faire, nous avons pris en compte les chocs économiques qui se sont produits au cours des 30 dernières années, comme l'a mentionné précédemment M. Jacques.

En nous fondant sur ces chocs et leurs répercussions sur la politique budgétaire, nous avons déterminé que la probabilité que le ratio déficit-PIB diminue chaque année au cours de la période de projection s'élevait à 7,5 %. Nous utilisons en fait une méthodologie semblable à celle que le FMI employait dans le passé pour parvenir à cette conclusion.

• (1240)

Sandra Cobena: Si la probabilité que le gouvernement atteigne ses objectifs est de 7,5 %, il y a donc 92,5 % de chances qu'il ne respecte pas la cible budgétaire. Pouvez-vous formuler un commentaire à ce sujet?

Kristina Grinshpoon: Les simulations de crise que nous avons effectuées aboutissent à cette conclusion, mais celles-ci portent uniquement sur la cible budgétaire.

Sandra Cobena: L'agence Fitch Ratings nous a déjà avertis que la cote de crédit du Canada était sous pression en raison du déficit de près de 80 milliards de dollars présenté dans le budget, de l'expansion constante du budget et du fardeau croissant de la dette. Cette agence ajoute ceci: « Cette situation pourrait être exacerbée par la sous-performance économique persistante découlant des risques liés aux droits de douane et aux [changements] structurels, notamment une faible productivité. »

Compte tenu des problèmes liés à nos perspectives budgétaires, le moment est-il opportun pour introduire plus d'incertitude et de méfiance avec une définition vague de l'investissement en capital?

Jason Jacques: Pour revenir à nos commentaires précédents, je dirais qu'il ne peut jamais y avoir trop de transparence. Il s'agit d'un changement important de la définition des cibles budgétaires que le gouvernement souhaite utiliser. Il est dans l'intérêt de tous que ce changement fasse l'objet d'un débat parlementaire plus approfondi et soit mieux compris.

Sandra Cobena: Merci.

Monsieur Jacques, dans une entrevue récente, vous avez déclaré que, pendant sa campagne électorale, le gouvernement libéral avait utilisé le ratio de la dette fédérale au PIB comme cible budgétaire. Il n'y a pas eu de débat au Parlement sur la possibilité d'apporter un changement.

Est-ce acceptable? Qu'en pensez-vous? Un pays peut-il simplement changer sa cible budgétaire? C'est très important pour le Canada. C'est ce qui nous guide et nous aide à prendre des décisions. Comment le gouvernement libéral peut-il le modifier sans débat ni discussion au Parlement? Pourriez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

Jason Jacques: Volontiers.

En bref, le gouvernement a toute latitude pour établir les cibles budgétaires qu'il souhaite utiliser dans le cadre de sa gestion de l'économie et des finances publiques.

Nous avons recommandé d'accroître la transparence à cet égard, en particulier dans les situations où l'on dispose d'une cible budgétaire de longue date qui est largement respectée, comme la baisse du ratio de la dette au PIB. Le Canada l'a longtemps utilisée et c'est le cas d'un grand nombre de pays, mais le gouvernement ne l'utilise plus comme cible budgétaire.

Lorsque des changements importants sont apportés aux cibles budgétaires ou à tout autre aspect du cadre budgétaire sans débat politique, nous sommes confrontés à un risque de politisation des chiffres.

Sandra Cobena: Merci.

Le sommaire des perspectives financières de septembre 2025 indique que le ratio du service de la dette continuera d'augmenter à moyen terme. À partir de quel moment les préoccupations liées à la cote de crédit commenceraient-elles à faire grimper de manière significative les taux d'emprunt du Canada?

Jason Jacques: Il serait préférable de poser cette question à une agence de cotation.

Sandra Cobena: Comment procédez-vous à la simulation de crise...

La présidente: Merci, madame Cobena. Nous allons devoir conclure ce tour.

Nous allons continuer avec M. Leitão, qui disposera de cinq minutes.

[Français]

Monsieur Leitão, nous ne vous entendons pas. Êtes-vous en sourdine?

Carlos Leitão: Est-ce que ça fonctionne, maintenant?

La présidente: Oui, merci.

La parole est à vous.

Carlos Leitão: Excusez-moi. Après toutes ces années, on aurait pu croire que je serais capable de régler ça. C'est ma faute.

Monsieur Jacques, revenons à la discussion que nous avions, au début. En résumé, la stabilité financière du Canada à moyen terme est assurée. Je pense que nous l'avons établi depuis le début. Ce que vous avez mentionné, c'est que nous aurions maintenant beaucoup moins de marge de manœuvre si un autre choc survenait.

Est-ce que je résume bien votre pensée?

• (1245)

Jason Jacques: C'est ça.

Carlos Leitão: Très bien, merci beaucoup.

Nous vivons une grande incertitude concernant le commerce international depuis janvier et février 2025. Considérez-vous que c'est un choc important que l'économie canadienne est en train de subir?

Jason Jacques: Oui, je pense que ça correspond bien à ma définition du mot « choc ».

Carlos Leitão: Merci. Je pense aussi que c'est un choc.

D'ailleurs, c'est pour cela que nous voyons que la croissance économique au Canada a beaucoup ralenti. Cela a donc toutes sortes de conséquences sur les recettes du gouvernement, les dépenses, etc.

Mon collègue M. Turnbull avait aussi commencé à parler avec vous du ratio de la dette au PIB et du peu de probabilités que vous accordez à ce que ce ratio puisse diminuer dans cette conjoncture.

Étant donné les prévisions de croissance économique et les prévisions de croissance des recettes que le gouvernement établit dans son budget, jugez-vous qu'il y a des risques importants, et, donc, qu'il est possible que nous ne puissions pas atteindre ces objectifs?

Jason Jacques: C'est cela.

Carlos Leitão: D'accord.

Je dirais que ce n'est pas une question de respecter le ratio de la dette au PIB. Il s'agit plutôt d'atteindre... Comme c'est une question de sémantique, je vais m'arrêter ici.

Comment caractérisez-vous les prévisions économiques dans le budget? Pensez-vous que les prévisions de croissance économique, comme les prévisions de croissance du PIB nominal, sont conservatrices ou trop enthousiastes?

Jason Jacques: Les prévisions économiques utilisées par le gouvernement du Canada sont raisonnables, parce qu'elles sont basées sur un sondage auprès de 14 économistes de partout au Canada. Cela donne un aspect d'indépendance aux prévisions.

De plus, je dois dire que les prévisions économiques du gouvernement du Canada sont alignées sur les nôtres. Par conséquent, nous sommes à l'aise avec ses prévisions économiques.

Carlos Leitão: Merci beaucoup. Nous sommes d'accord là-dessus.

Les prévisions économiques dans le budget ne tiennent pas compte de la possibilité que les mesures prises dans le budget stimulent la croissance économique. Dans le budget, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures, qu'on peut aimer ou non. Le déficit est de 78 milliards de dollars. Toutefois, les retombées potentielles de ces mesures ne sont pas incluses dans les prévisions économiques. Peut-être que ces mesures vont provoquer une accélération de la croissance, ou peut-être pas. On verra.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Je cède maintenant la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Au cours des dernières années, le gouvernement Trudeau a signé des ententes ponctuelles en santé. De l'argent était donc versé aux provinces en plus du transfert canadien en matière de santé, ce qui a fait augmenter le financement fédéral en santé de 5,8 % par année. Or ces ententes ponctuelles arrivent à échéance.

Est-ce que je comprends bien, à la lecture du budget, que, comme on ne renouvelle pas ces ententes ponctuelles, les transferts en santé versés au Québec et aux provinces vont globalement diminuer au cours des prochaines années?

• (1250)

Kristina Grinshpoon: Dans le budget, l'augmentation de 5 % du transfert en santé n'est pas renouvelée.

Jean-Denis Garon: Les transferts en santé vont donc baisser.

Vous savez, les finances publiques sont des vases communicants. On répète souvent qu'il n'y a qu'un contribuable, au bout du compte. Quand le gouvernement fédéral décide de ne pas augmenter les transferts en santé, au Québec, le contribuable paie plus, le gouvernement s'endette ou le gouvernement réduit les services.

M. Turnbull se promène avec son ChatGPT et nous dit que la dette par rapport au PIB du Canada est moins élevée que celle de l'Allemagne. Toutefois, quand on regarde les chiffres qui incluent les dettes des provinces au Canada et des *länder* en Allemagne, on se rend compte que le ratio de la dette par rapport au PIB du Canada est, en fait, de 10 points de pourcentage plus élevé que celui de l'Allemagne.

Trouvez-vous que le fait de tenir compte de la dette des provinces dans l'analyse des finances publiques est pertinent, eu égard au fait que ce sont les provinces qui offrent la plupart des services?

Jason Jacques: Évidemment, il est important d'inclure les provinces du Canada, parmi d'autres éléments, dans ces analyses.

Jean-Denis Garon: Ai-je raison de dire qu'à l'époque de la signature du traité ayant créé l'Union européenne, le traité de Maastricht que mon collègue M. Leitão aime beaucoup, il y avait des plafonds pour le déficit par rapport au PIB et pour la dette par rapport au PIB?

Ai-je raison de dire qu'à l'époque, on comptait aussi, dans le calcul de la dette, la dette de l'ensemble des *länder*, des provinces et des autres États qui n'étaient pas des États nationaux? Ai-je raison de dire que c'est la dette globale qui comptait?

Ai-je raison de dire qu'au Canada, le fait de ne pas augmenter les transferts en santé pourrait avoir un effet sur la dette des provinces et, par conséquent, sur la dette globale du Canada?

Jason Jacques: En ce qui a trait au traité de Maastricht, je suis d'accord avec vous.

Pour ce qui est de l'impact du changement sur les transferts fédéraux aux provinces, cela va dépendre de la réaction des provinces.

La présidente: Merci, monsieur Jacques.

Merci, monsieur Garon.

Je cède la parole à M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Je veux rappeler aux téléspectateurs qui nous regardent que le rôle du directeur parlementaire du budget est de faire une analyse neutre et non partisane.

Monsieur Jacques, vous êtes directeur parlementaire du budget par intérim. Je veux d'abord prendre quelques instants aujourd'hui pour vous dire merci. Je vous remercie d'être un excellent vulgarisateur et de partager vos compétences avec nous. Vous êtes minutieux. Vous êtes parfaitement bilingue. Vous vous exprimez dans les deux langues officielles, en anglais et en français. Vous êtes très crédible. Vous avez une grande disponibilité. Nous vous avons déjà rencontré à plusieurs reprises. Je dirais, en prime, que vous êtes quelqu'un de très sympathique. Vous cochez toutes les cases pour occuper ce poste. Vous avez maintenant de l'expérience. Si jamais vous décidez de poser votre candidature au poste de directeur parlementaire du budget, je vous assure que j'appuierai votre candidature. J'espère et je suis persuadé que l'ensemble de mes collègues ici présents appuieraient aussi votre candidature à ce poste. Je vous remercie du travail que vous faites.

Aujourd'hui, les libéraux nous ont parlé des conséquences des droits de douane américains. Hier, le premier ministre Carney a demandé qui ça intéressait.

J'aimerais savoir si la question des négociations avec les États-Unis vous intéresse relativement au budget. Je pense que c'est un élément important. Cela a des conséquences considérables sur le budget. Pour ma part, quand j'entends le premier ministre du Canada demander qui s'y intéresse, je suis inquiet.

Comment voyez-vous cette intervention?

Jason Jacques: En effet, les droits de douane entre le Canada et les États-Unis sont une variable importante de notre prévision économique.

Eric Lefebvre: Trouvez-vous inquiétant d'entendre le premier ministre demander qui s'y intéresse, justement? Il nous dit que, lui, les droits de douane entre les États-Unis et le Canada, ça ne l'intéresse plus.

Jason Jacques: Je n'ai pas vu les commentaires du premier ministre à cet égard.

Eric Lefebvre: D'accord.

Vous irez voir sur les médias sociaux. Ça fait le tour sur la plateforme X, présentement.

Vous avez dit que vous aviez de la difficulté à obtenir de l'information de certains ministères, ou que c'était plus difficile, mais que ce n'était pas le cas au ministère des Finances.

Pouvez-vous préciser dans quels ministères il est plus difficile d'obtenir de l'information?

Jason Jacques: En ce qui concerne nos demandes de renseignements sur les coupes proposées par le gouvernement du Canada dans le budget de 2025, il y a des lacunes pour ce qui est d'obtenir précisément des données sur les coupes budgétaires de Pêches et Océans Canada. Le gouvernement mettra en œuvre un plan de réduction de 15 % du budget de ce ministère.

Nous avons demandé des détails sur les programmes et le nombre de postes qui sont touchés, sur les conséquences sur les services, ainsi que sur d'autres choses de ce genre, mais nous ne les avons pas encore obtenus. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de fournir toutes les données sur cette discussion, ce conflit, au Président de la Chambre de commune et à la Présidente du Sénat, afin que les députés puissent rectifier la situation.

• (1255)

Eric Lefebvre: Vous a-t-on dit quand on pourrait vous fournir l'information que vous avez demandée? A-t-on précisé un délai?

Jason Jacques: Non, nous attendons maintenant une décision du Président de la Chambre des communes.

Eric Lefebvre: Le gouvernement libéral dit qu'il va équilibrer son budget de fonctionnement dans trois ans, comme il l'a promis à plusieurs reprises.

Selon vous, est-ce possible?

Jason Jacques: Oui, c'est tout à fait possible, parce que le gouvernement du Canada a le pouvoir d'amener certains changements de politique et d'apporter des changements pour ce qui est des revenus et des dépenses. Avec ce type de contrôle, il est toujours possible d'atteindre un équilibre dans les dépenses de fonctionnement.

Eric Lefebvre: Au fond, vous dites que ce sont des manœuvres budgétaires qui permettent de jouer dans les chiffres pour arriver à...

Jason Jacques: En ce qui concerne l'entente budgétaire, nous avons fait des comparaisons. Nous avons fait une estimation de la probabilité que le gouvernement du Canada réussisse à réduire le ratio du déficit au PIB. Toutefois, nous n'avons pas fait les mêmes évaluations avec le solde de fonctionnement, puisque les données dont nous disposons sont limitées.

Eric Lefebvre: Seriez-vous d'accord pour dire que ce sont des astuces comptables qui permettent d'être créatif et d'améliorer l'image financière du pays?

Jason Jacques: En ce qui concerne le solde de fonctionnement, je pense qu'il y a un lien mathématique avec l'entente budgétaire. Dans ce genre de situation, dans ce contexte, j' imagine que la probabilité de rendre le solde budgétaire...

La présidente: Merci, messieurs Jacques et Lefebvre. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons continuer avec M. Turnbull pour cinq minutes.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Merci, madame la présidente.

Je note que dans votre témoignage précédent, en réponse à mes questions, vous avez souligné l'importance du rôle de ce comité. Je trouve choquant que les membres de l'opposition ne veuillent pas examiner la loi d'exécution du budget au sein de ce comité, alors qu'ils avaient auparavant indiqué que votre témoignage devait être inclus dans cette étude, ce qui, je pense, est une bonne chose, nous en conviendrons tous. Je pense sincèrement que nous devons aux Canadiens de tenir ces débats, mais dans le contexte de la législation gouvernementale, c'est-à-dire la Loi d'exécution du budget.

Je propose:

Que, étant donné que le Comité a déjà adopté une motion visant à inviter le directeur parlementaire du budget dans le cadre de notre prochain examen de la loi d'exécution du budget, et étant donné que le directeur parlementaire du budget a réaffirmé que la loi d'exécution du budget mérite un examen rapide et approfondi de la part de ce Comité, le Comité convient de mener une étude préliminaire

sur la loi d'exécution du budget et de tenir une réunion du Sous-comité du programme et de la procédure le mercredi 26 novembre 2025 afin de confirmer les échéanciers et les prochaines étapes.

Je sais que les députés d'en face ont indiqué dans leurs remarques que nous devrions...

La présidente: Excusez-moi, monsieur Turnbull. Il y a un rappel au Règlement.

[Français]

Jean-Denis Garon: Selon ce que je comprends, madame la présidente, lorsqu'une motion a déjà été déposée au Comité, qu'elle a été débattue et que nous avons ajourné le débat sur cette motion, elle ne peut pas être ramenée. D'après ce que j'ai compris, cette motion est en grande partie irrecevable.

M. Turnbull fait indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement; sa motion initiale programait une étude du budget...

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

M. Turnbull souhaite intervenir sur le même rappel au Règlement.

Ryan Turnbull: Cette motion est fondamentalement différente, car elle vise la tenue d'une réunion du sous-comité sur l'ordre du jour et la procédure ce mercredi. C'est là l'objectif central de la motion. Bien qu'elle fasse référence à l'étude de la loi d'exécution du budget, elle demande en réalité...

La présidente: Merci, monsieur Turnbull. Oui, j'ai compris votre...

M. Garon souhaite intervenir sur le même rappel au Règlement. Souhaitez-vous présenter un argument différent?

• (1300)

[Français]

Jean-Denis Garon: En fait, c'est une question de privilège linguistique, madame la présidente. Je ne comprends pas l'anglais...

[Traduction]

La présidente: D'accord, je vais vérifier auprès du greffier.

[Français]

Jean-Denis Garon: ... et je n'ai pas la motion dans les deux langues officielles.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Je vais l'autoriser, car elle est suffisamment différente de la première.

Allez-y, monsieur Kelly.

Pat Kelly: Je ne sais pas si l'on peut dire qu'il s'agit du même rappel au Règlement si nous abordons la question de la pertinence.

La présidente: Je ne le sais pas. Souhaitez-vous vous exprimer au sujet du même rappel au Règlement, ou s'agit-il d'un rappel au Règlement différent? C'est à vous de décider.

Pat Kelly: Je pense que sa motion est irrecevable.

La présidente: J'ai déjà décidé de l'accepter, alors je vous remercie, monsieur Kelly.

Pat Kelly: Je propose donc que nous levions la séance.

La présidente: Vous ne pouvez pas le faire lors d'un rappel au Règlement, monsieur Kelly.

Merci, monsieur Turnbull. Vous pouvez continuer.

Ryan Turnbull: Nous constatons que les membres du Comité ne semblent pas vouloir étudier la loi d'exécution du budget, ce qui est regrettable étant donné qu'ils souhaitent entendre un haut fonctionnaire du Parlement parler des questions budgétaires et des cibles budgétaires...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Turnbull.

S'agit-il d'un nouveau rappel au Règlement, monsieur Garon?

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, nous sommes en train de débattre une motion dont je n'ai pas le texte en français.

[Traduction]

La présidente: D'accord, nous allons suspendre la séance un instant afin de nous assurer que la motion a bien été déposée. Merci.

● (1300)

(Pause)

● (1300)

La présidente: La motion a été distribuée aux députés. Nous allons donc reprendre la séance.

Monsieur Turnbull, êtes-vous prêt à reprendre votre intervention?

Ryan Turnbull: Merci, madame la présidente.

D'après ce que j'ai compris, les membres de l'opposition ne semblent pas vouloir étudier la loi d'exécution du budget. Ils ne veulent assurément pas débattre de son étude. Ce problème s'est posé à maintes reprises lors des réunions de notre comité, au sein duquel j'ai fait de mon mieux pour...

Ce comité travaille en toute bonne foi. Les membres de l'opposition présentent leurs motions et leurs études, et les députés du gouvernement les acceptent lorsqu'elles sont raisonnables. Je pense qu'il s'agit là d'une tentative très raisonnable, d'une tentative de bonne foi, d'étudier la législation du gouvernement, ce qui est le devoir de ce comité. Le mandat de ce comité prévoit que ses membres étudient la loi d'exécution du budget et accordent la priorité aux projets de loi du gouvernement.

Ces dernières années, ce comité a mené à maintes reprises une étude préliminaire sur la loi d'exécution du budget. Les occasions dans lesquelles il ne l'a pas fait ont été rares, très rares. Ce comité a pour mission d'examiner l'ensemble de la loi d'exécution du budget et d'en délibérer. Il y a de nombreuses pages à examiner. Le Parlement a clairement exprimé sa volonté. Cette volonté a été exprimée à maintes reprises par des votes à la Chambre.

J'ai présenté les choses de nombreuses façons pour essayer d'être productif. La question centrale est la suivante: pouvons-nous organiser une réunion du Sous-comité pour discuter de l'établissement de l'ordre du jour de ce comité et définir un calendrier jusqu'au printemps? Les députés d'en face ont laissé entendre dans certaines de leurs remarques que c'était ce qu'ils souhaitaient. J'aimerais tenter de collaborer avec mes collègues d'en face pour trouver un moyen de mener une étude préliminaire de la loi d'exécution du budget. De toute évidence, ils ne veulent pas le faire. Je trouve que c'est choquant et surprenant, voire stupéfiant. Je n'utilise pas souvent ce mot. Je me demande pourquoi les députés d'en face ne

veulent pas vraiment travailler pour... Ils n'étaient pas disposés à se présenter aux urnes pour une élection, et ils ne semblent pas vouloir faire le travail que les députés sont censés faire au sein de ce comité, c'est-à-dire débattre avec vigueur et étudier la loi d'exécution du budget. J'ai beaucoup de mal à le comprendre.

Les députés d'en face pourront peut-être m'expliquer pourquoi nous ne devrions pas étudier la loi d'exécution du budget. Je ne pense pas qu'ils aient formulé beaucoup de remarques à ce sujet. Ils semblent suggérer qu'ils souhaitaient étudier la loi d'exécution du budget, mais ils veulent repousser cette étude et s'assurer que nous ne puissions pas faire ce travail. C'est assez choquant quand on pense au nombre important d'investissements prévus dans le budget qui concernent leurs collectivités, notamment dans les domaines du logement, des infrastructures, des mines au Québec, ou encore pour corriger de petites erreurs et les conséquences involontaires d'une réduction d'impôt pour 22 millions de Canadiens ou pour les personnes handicapées.

Ces mesures prévues dans la loi d'exécution du budget auront des répercussions sur les entreprises, les collectivités et des personnes qui pourraient être vulnérables à l'heure actuelle au Canada. Ils ne semblent pas vouloir s'atteler à la tâche, ce que je trouve choquant et surprenant. J'aimerais leur demander s'ils peuvent mettre de côté leur esprit partisan et travailler efficacement avec nous pour délibérer sur la loi d'exécution du budget. Encore une fois, je pense que c'est là tout l'intérêt du Comité des finances. Celui-ci est censé accomplir ce travail et ne pas le remettre à plus tard.

Je suis conscient que les députés d'en face souhaitent étudier d'autres sujets. Je le comprends. Encore une fois, nous avons étudié certains de ces sujets en toute bonne foi.

● (1305)

Il semble qu'ils ne s'intéressent qu'aux études ou aux témoins qui, selon eux, représentent une version très négative de la réalité qu'ils tentent de mettre en avant. Ils ne semblent pas chercher à travailler efficacement et de bonne foi avec les députés du gouvernement membres de ce comité pour accomplir le travail qui nous a été confié. Si je ne m'abuse, l'étude de la loi d'exécution du budget figure dans le mandat de ce comité. Je devrais probablement consulter le mandat du Comité des finances.

Avons-nous une copie de ce document, madame la présidente, que le greffier pourrait lire à haute voix? Quel est le mandat du Comité des finances? Je suis pratiquement sûr qu'il comprend l'étude du budget et les délibérations connexes.

Pouvons-nous demander des éclaircissements au greffier?

● (1310)

La présidente: Oui, ils sont en train de vérifier.

Ryan Turnbull: Non, je n'ai pas encore fini. J'invoque le protocole de Simms.

La présidente:

Le mandat du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, tel qu'établi aux termes de l'article 108 du Règlement de la Chambre des communes, consiste notamment à examiner et à faire enquête sur toutes les questions qui lui sont renvoyées par la Chambre, à faire rapport à la Chambre de temps à autre et, sauf lorsque la Chambre en ordonne autrement, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

Comme certains autres comités permanents, le Comité permanent des finances est en outre habilité à faire étude et à présenter un rapport sur toutes les questions relatives au mandat, à l'administration et au fonctionnement de tout ministère pouvant lui être confié de temps à autre par la Chambre. Dans le cas du Comité permanent des finances, ces ministères comprennent le ministère des Finances Canada et l'Agence du revenu du Canada.

De plus, chaque année en septembre, à compter du premier jour de séance, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les politiques budgétaires, conformément à l'article 83.1 du Règlement. Il peut également faire rapport au sujet des politiques budgétaires du gouvernement. Le Comité présente habituellement son rapport prébudgétaire au plus tard trois jours de séance avant le dernier jour de séance ordinaire de décembre, lequel est fixé selon le calendrier établi par l'article 28(2) du Règlement.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je n'avais pas le texte de la motion en français. Maintenant que j'ai en main la version française et que je lis le texte de la motion, il est évident que cette motion a déjà été débattue et que le débat sur cette motion a été ajourné plus tôt aujourd'hui. Elle est donc irrecevable.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

J'ai déjà rendu une décision là-dessus.

Jean-Denis Garon: Je conteste votre décision, madame la présidente.

Je demande le vote sur la décision de la présidence.

La présidente: Pardonnez-moi, monsieur Garon, vous avez raté l'occasion de demander le vote. Il aurait fallu que vous le demandiez directement après la décision de la présidence. Ma décision est donc maintenue.

[Traduction]

Je vais poursuivre.

Lors d'une session parlementaire, le travail du Comité peut comprendre: des consultations prébudgétaires; des séances d'information sur les programmes fédéraux données par des fonctionnaires; l'examen des prévisions de dépense du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada; l'examen des nominations par décret; l'examen des rapports sur la politique monétaire de la Banque du Canada; l'examen des mises à jour économiques et budgétaires du ministre des Finances; l'examen de projets de loi; des études spéciales sur des sujets relevant du mandat du Comité; l'examen des rapports des sous-comités.

Avant de vous donner la parole, monsieur Kelly, je tiens à remercier nos témoins d'être venus et je vais les libérer.

Merci beaucoup d'avoir comparu devant le Comité des finances.

M. Kelly a la parole et souhaite invoquer le Règlement.

Pat Kelly: M. Garon attendait la traduction française et ne disposait donc pas du texte. Je conteste donc votre décision selon laquelle son objection à la décision de la présidence était irrecevable.

La présidente: Merci, monsieur Kelly, mais il l'avait en fait déjà reçue à ce moment-là.

Pat Kelly: Je conteste votre décision selon laquelle il était... Vous avez décidé que son...

La présidente: Merci, monsieur Kelly. Je vais prendre un instant.

Non, il est trop tard, merci beaucoup.

Monsieur Turnbull, vous pouvez poursuivre votre intervention.

Ryan Turnbull: Merci.

Comme je le disais, j'ai du mal à comprendre. Vous avez lu le mandat du Comité. Il comprend de nombreuses références au budget, au processus budgétaire, aux études préliminaires, à l'examen minutieux des mises à jour économiques, etc. Plusieurs aspects du mandat du Comité des finances sont propres à ce comité. Ils ne s'appliquent pas aux autres comités du Parlement.

J'ai siégé au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, et certaines de ses responsabilités étaient propres à ce comité, ce qui était inhabituel par rapport à certains autres comités. Celui-ci est similaire: il s'agit d'un comité central qui a un rôle important à jouer. Les députés d'en face ne semblent prendre ce rôle au sérieux et lui accorder l'importance qu'il mérite que lorsque c'est dans leur intérêt.

Il s'agit selon moi du travail que ce comité est censé accomplir. Toutefois, les députés d'en face ne semblent pas vouloir jouer ce rôle. Je sais qu'ils devraient tous agir de bonne foi au sein de ce comité, mais à ce stade, je m'interroge à ce sujet, car ils ne veulent même pas accomplir le travail essentiel qui est au cœur du mandat de ce comité, à savoir étudier les projets de loi du gouvernement. Il est d'usage pour ce comité de mener une étude préliminaire sur le budget et d'entendre des témoins. Encore une fois, ils se sont plaints à tort que nous n'avions pas entendu suffisamment de témoins, et ils ont exprimé le souhait d'entendre davantage de témoins sur le budget, ce qui, à mon avis, est quelque peu déplacé.

À ce stade, il semble qu'ils ne souhaitent même plus entendre de témoins. Peut-être alors veulent-ils passer à l'analyse article par article de la loi d'exécution du budget. Je suis sûr qu'à un moment ou à un autre, ils voudront entendre des témoins, alors pourquoi ne pas commencer ce travail et avoir cette conversation mercredi prochain? Pourquoi ne pouvons-nous pas concevoir une étude raisonnable qui nous permette d'avancer dans l'examen du budget? J'estime qu'il s'agit là d'une priorité absolue de ce comité, et je trouve donc choquant que l'opposition refuse de s'atteler à cette tâche.

Même si je me mettais à la place d'un membre de l'opposition, il semble qu'ils ne veulent même pas critiquer le budget du gouvernement. C'est intéressant, car ils auront évidemment des opinions différentes et pourront présenter leur point de vue sur la loi d'exécution du budget relativement à certains points avec lesquels ils ne sont pas d'accord. Ils pourront, tout comme nous tous, présenter leur point de vue, exprimer leur opinion, approfondir les questions et débattre de tous les aspects de la loi d'exécution du budget.

Voilà ce que j'appelle agir de bonne foi. Ils ont un travail à faire, tout comme les députés de ce côté-ci, et nous essayons de le faire. Je pense que je manquerais à mes devoirs en tant que secrétaire parlementaire aux Finances si je ne poussais pas ce comité à accomplir le travail qui lui a été confié.

Je continuerai de le faire, madame la présidente, et je continuerai de rappeler aux membres du Comité que la loi d'exécution du budget devrait être une priorité pour ce comité. Nous devrions déjà être en train d'effectuer ce travail. Je pense que nous aurions déjà dû commencer cette étude. Les conservateurs ne semblent pas vouloir le faire. Vous ne pouvez rester dans les coulisses ici. C'est ce qu'ils ont fait à la Chambre. Ils ne voulaient pas d'élections à Noël, et ils sont restés dans les coulisses, et maintenant ils essaient à nouveau de dissimuler le fait qu'ils ne veulent pas travailler de bonne foi. Ils ne veulent même pas avoir l'occasion de critiquer le gouvernement au sujet de sa loi d'exécution du budget.

Je trouve cette situation pour le moins déconcertante. J'espère sincèrement que nous pourrions sortir de cette impasse et collaborer de façon efficace. Évidemment, l'adoption de la loi d'exécution du budget surviendra en temps voulu, mais nous devons entamer son étude, entendre les témoins, en examiner le contenu et avoir quelques débats à ce sujet. J'ai hâte d'effectuer ce travail. Je sais qu'il s'agit d'une étude importante.

● (1315)

Je vais peut-être m'arrêter là, madame la présidente.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

La parole est à M. MacDonald.

Kent MacDonald: Madame la présidente, je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pense que mon collègue a bien défendu les arguments en faveur de l'adoption de cette motion. J'encourage simplement mes collègues d'en face à nous apporter leur soutien, afin que nous puissions passer à l'étude de la loi d'exécution du budget.

La présidente: Merci, monsieur MacDonald.

Monsieur Sawatzky, allez-y.

Jake Sawatzky: Je vais céder mon tour.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Monsieur Hallan, allez-y.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Étant donné que M. Turnbull avait déjà fait cette tentative au sein du Comité sans en avoir discuté au préalable avec moi ou M. Garon, j'ai simplement pensé qu'il serait... Il est d'usage au sein de ce comité que, si nous voulons planifier des activités futures, nous le fassions au sein d'un sous-comité ou lors d'une réunion des vice-présidents. Aujourd'hui, M. Turnbull tente de forcer les autres membres de ce comité à faire ce qu'il veut.

Par conséquent, je pense que la meilleure solution serait, comme nous l'avons déjà dit... J'aimerais peut-être vous demander, madame la présidente, d'organiser une réunion du sous-comité ce mercredi afin que nous puissions discuter de tout cela et parler des travaux futurs. Je vous laisse décider, madame la présidente.

Sur ce, je propose de lever la séance.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

● (1320)

La présidente: Le débat est ajourné.

Monsieur Hallan, allez-y.

Jasraj Hallan: Je propose de lever la séance.

Des députés: Oui.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>